

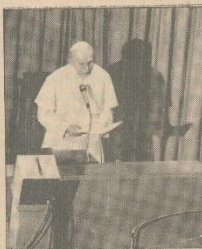
LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

51^{ème} année - numéro 680

20 JUIN 1997 - 150 Francs CFA

A L'ÉCOUTE DU PAPE



LA PLACE PREMIÈRE DE L'HOMME

(...) Les phénomènes de mondialisations qui se développent sont parfois à l'origine de tensions sociales. Cependant, ils peuvent être une source de dynamisme pour les pays et pour les échanges amicaux des hommes. Cela suppose que soient sans cesse approfondies les règles de la vie internationale, en s'inspirant des principes éthiques.

Il convient tout d'abord de rappeler la place première de l'homme, fait pour vivre en so-

ciété, mais qui ne peut être réduit à cette dimension communautaire de son existence. En raison de ses prérogatives et de ses fonctions, l'État est le premier garant des libertés et des droits de la personne humaine, c'est-à-dire du respect de toute personne, en vertu de sa dignité propre ; en effet, parce qu'il est un être spirituel, l'homme est la valeur fondamentale et compte plus que toutes les structures sociales auxquelles il participe. « Toute menace contre les droits de l'homme, que ce soit dans le cadre de ses biens spirituels ou dans celui de ses biens matériels, fait violence à cette dimension fondamentale (Discours à l'UNESCO (2 juin 1980)). Cette attention aux droits de l'homme de la part des Autorités donne à tous les citoyens confiance dans les institutions nationales, chargées d'assurer leur protection.

Dans la vie publique comme dans les différents domaines de la vie sociale, tous les hommes doivent aussi favoriser le dialogue. Cela permet à chaque personne, à chaque groupe d'être reconnu dans sa diversité et, en même temps, de se sentir appelé à servir sa patrie. Il appartient à ceux qui, à un titre ou à un autre, exercent une responsabilité publique de veiller

à l'intégration des personnes vivant sur un même territoire, pour faire concourir leur action au bénéfice de tous. Lorsque des membres de la communauté nationale ne sont pas partie prenante du destin de leur pays, leur marginalisation progressive ouvre la voie à de multiples formes de violence. À l'inverse, la reconnaissance des différences religieuses et culturelles, leur prise en compte par l'État, ainsi que l'appel pour que chacun travaille en vue du bien commun, sont des éléments qui renforcent chez l'ensemble des citoyens l'amour de leur patrie, le désir de se dépenser pour son unité et pour sa croissance, ainsi que l'ouverture aux autres qui va jusqu'à l'accueil fraternel de personnes déplacées et d'étrangers.

Au niveau de chaque pays et de la Communauté internationale, les Autorités et les partenaires sociaux ont le souci de développer une solidarité effective entre les citoyens et entre les peuples. Face aux difficultés croissantes que traversent de nombreux pays, une solidarité accrue se traduit tout d'abord par des aides d'urgence. À ce propos, je salue les efforts de la Communauté internationale et de nombreux organismes en faveur de l'aide humanitaire, pour assister les pays les plus pauvres de la planète, pour porter secours aux populations

civiles des zones de conflits, pour accueillir des personnes contraintes de fuir leur terre et pour offrir une assistance aux régions confrontées à différentes catastrophes naturelles.

Mais cette solidarité se manifeste aussi autrement. En effet, par une assistance technique et une formation appropriée, il convient d'encourager les pays qui sortent de périodes difficiles à se doter d'institutions démocratiques stables, à mettre en valeur leurs richesses propres pour le bien de tous les habitants et à assurer aux populations une éducation morale, civique et intellectuelle. C'est au prix de la promotion intégrale des personnes que l'on aidera réellement les pays à se développer, à être des acteurs de leur progrès et des partenaires de la vie internationale, et à envisager l'avenir avec confiance. (...)

Vatican, 24 avril 1997

Jean-Paul II

Vibrant appel en faveur de la paix entre les communautés humaines à l'intérieur de chaque pays et entre les nations. Audience solennelle aux 9 nouveaux ambassadeurs près le Saint-Siège à l'occasion de la présentation de leurs lettres de créance.

L'UNICEF MENACÉE DE « DISSOLUTION »

Un projet des Nations unies prévoit de scinder les activités de l'Unicef et de les intégrer à d'autres organismes. Au risque d'affaiblir cet avocat des enfants.

Restructuration, meilleur rendement... Le libéralisme économique gagnerait-il le monde humanitaire ? Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU, élu en décembre 1996, n'a pas tardé à relever les manches pour faire le ménage dans une maison

dont on connaît plus très bien le nombre de pièces ni les dépenses ménagères. Chargé de mission, le Canadien Maurice Strong a présenté, le 4 juin à Genève, un premier train de réformes qui concerne notamment l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance). Cet aménagement consisterait à incorporer les 30% d'actions d'urgence de l'Unicef dans le Haut-Commissariat

(Lire la suite à la page 10)

PARIS ACCUEILLE LES XII^{ème} JOURNÉES MONDIALES DE LA JEUNESSE

Après plusieurs célébrations annuelles dans nombre de capitales ou centres urbains, c'est le tour de la ville de Paris, en France, d'accueillir les XII^{ème} Journées mondiales de la jeunesse. Ce sera du 18 au 24 août prochain. C'est le pape Jean-Paul II qui a lancé en 1985 la célébration de la Journée mondiale de la jeunesse et, depuis cette date, ces journées attirent des foules de

jeunes du monde entier qui se réunissent autour du Saint-Père (1). On se souvient que le Pape a visité la France du 19 au 22 septembre dernier (2). Ainsi, pour beaucoup de français, ces XII^{ème} Journées mondiales de la jeunesse pourraient ressembler à un nouveau voyage du Pape en France.

(Lire la suite à la page 8)

LE CHRÉTIEN ET LA CORRUPTION

(Lire nos informations à la page 3)

L'IMPORTANCE DES RICHESSES TOURISTIQUES DONT DISPOSE LE BÉNIN AUTORISE LE SUCCÈS

(Lire nos informations à la page 2)

L'AUTRE... LE BÉNIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE BÉNIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE

L'IMPORTANCE DES RICHESSES TOURISTIQUES DONT DISPOSE LE BÉNIN AUTORISE LE SUCCÈS

nous déclare M. Gatien Houngbédji, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme (M.C.A.T.) du Bénin dans une interview exclusive

Faire du tourisme béninois un vecteur du développement. Tel est le mot d'ordre du Gouvernement Kérékou, clairement exprimé dans son programme d'action, en matière de tourisme. Mais de quelle manière va-t-on y parvenir ?

Qu'est-ce qui est fait aujourd'hui, non seulement pour contenir la flambée des prix, notamment de certains produits vivriers qui reste et demeure un cauchemar pour les populations, mais également et surtout pour combler le vide de textes légaux observé actuellement dans le domaine de l'artisanat au Bénin ?

Voilà la quintessence des questions sur lesquelles le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme, M. Gatien Houngbédji, a bien voulu accorder une interview exclusive au journal «La Croix du Bénin».

Tout en se voulant rassurant sur la capacité du Bénin à profiter du tourisme pour son développement, le ministre Houngbédji affirme ici sans détours que «le phénomène de l'inflation est devenu assez préoccupant... et que tout ce qui touche le panier de la ménagère ne peut que désoler toutes les couches sociales du pays, du Gouvernement aux travailleurs de tous ordres en passant par les paysans et les commerçants».

Lisons plutôt

«La Croix du Bénin» : Monsieur le ministre, à la veille du troisième millénaire, la mondialisation de l'économie devrait être une matière à réflexion pour les autorités politiques des petits pays aux économies fragiles comme le Bénin. Et aux dires de certains experts du PNUD, le Bénin pourra, lui, à l'instar d'autres, profiter de la mondialisation en s'appuyant sur le tourisme, un domaine qui n'y serait pratiquement pas exploité. Qu'en dites-vous ?

M. Gatien Houngbédji, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme (M.C.A.T.) : A la veille du troisième millénaire, il est normal que des réflexions se mènent autour de toutes les économies et plus spécialement celles des pays en développement comme le Bénin. En affirmant que le tourisme constitue un secteur d'espoir pour ces pays, les experts du PNUD sont restés dans le sens du constat général. En effet, en dehors du secteur des hydrocarbures, le tourisme demeure la seconde activité de développement et est en passe d'occuper la première place. Les statistiques le montrent, le tourisme est le secteur dont l'évolution, tant en matière de fréquentation qu'en recettes, est l'une des plus rapides du monde.

Le Bénin ne fait pas exception à cette règle dans la mesure où il dispose d'importantes ressources touristiques qu'il affectionnent les touristes. Je puis vous dire que face à la volonté politique de plus en plus affirmée du Gouvernement de faire du tourisme un vecteur de développement, notre pays ne manquera pas de tirer le maximum de ses ressources touristiques. Le plan de développement touristique dont il vient de se doter et les actions en cours dans le cadre du programme d'action du Gouvernement, comme la consultation des partenaires sur les projets touristiques, constituent des étapes nécessaires qui permettront au Bénin de profiter effectivement du tourisme pour son développement.

«La Croix du Bénin» : M. le ministre, au lendemain du 22ème congrès de l'ATA (Africa Travel Association), quelles sont les dispositions pratiques prises par le ministère que vous avez en charge pour faire réellement du tourisme un instrument de développement économique du Bénin ? Autrement dit, quelle est la politique réelle du Gouvernement Kérékou dans ce domaine ?

M.C.A.T. : Le 22ème congrès de l'Africa Travel Association (ATA) est une opportunité qu'a saisie le Bénin pour mieux se faire connaître sur le marché américain du tourisme. C'est une stratégie de promotion qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de la nouvelle politique qui consiste à faire du tourisme un pôle de développement national. L'importance des richesses touristiques dont dispose le Bénin autorise le succès d'une telle politique.

Au cours de ce congrès, j'ai pu obtenir, à ma demande, la décision d'organiser chaque année, au profit des touristes américains mais aussi des autres touristes, un pèlerinage spirituel annuel sur les lieux du drame esclavagiste qu'est Ouidah et qui rappelle le circuit «La Route de l'Esclavage». C'est une nouvelle disposition qui ne manquera pas de drainer des touristes américains sur Ouidah dont le souvenir demeure vivace, notamment chez les Africains-Américains.

Toutes les actions que mène le département à la tête duquel je me trouve et qui se circonscrivent parfaitement dans le cadre de la nouvelle politique touristique dont le pays s'est doté montrent bien que le Bénin a désormais la volonté de faire du tourisme un vecteur de développement.

«La Croix du Bénin» : M. le ministre, malgré l'existence de la politique gouvernementale en la matière, les sites touristiques sont encore loin d'être valorisés au Bénin. Et pourtant...

M.C.A.T. : L'aménagement des sites touristiques s'inscrit dans une politique de développement.

Cet aménagement tout comme la politique de promotion requiert d'importants moyens financiers qu'il convient de rechercher. Malgré cela, l'Etat, par l'intermédiaire de certaines structures, a entrepris une véritable politique d'aménagement de ces sites touristiques : c'est le cas des embarcadères dont les études sont en cours, mais également celui plus concret de l'aménagement de certains sites touristiques de l'Atacora, comme le Tanougou, la Pendjari, le site de Koussoukouangou ou de Kota par l'intermédiaire de l'Agence Régionale pour le Développement du Tourisme de l'Atacora (ARDET-ATACORA) avec le financement de la Caisse Française de Développement. Je suis optimiste et

confiant en l'avenir en ce sens que la généralisation des ARDET dans les autres départements permettra de résoudre le problème de l'aménagement des sites dans leur globalité et avec plus de réalisme.

«La Croix du Bénin» : M. le ministre, la flambée des prix, surtout ceux des produits vivriers constitue une source de misère pour les populations béninoises. Êtes-vous de cet avis ? Si oui, que faire pour répondre aux cris de détresse de la population ?

M.C.A.T. : C'est un fait réel qu'un nombre des dossiers dont j'ai hérité à ma prise de fonction à la tête du ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme, celui de l'inflation est devenu assez préoccupant, étant entendu que la survie et le bonheur de tout le peuple en dépendent.

Je voudrais faire observer que l'inflation est, avant tout, un phénomène qui traduit le niveau de performance de l'économie d'une nation. Tant que l'offre des produits ne suit pas la demande, il s'ensuit un déséquilibre et des modifications de prix sur le marché et pas souvent en faveur des consommateurs.

Le déséquilibre observé au lendemain de ma prise de fonction est dû, d'une part, aux effets induits de la dévaluation du Franc CFA intervenue en janvier 1994 et, d'autre part, au fait que l'avènement du régime du Général Mathieu Kérékou coïncidait avec la période de soudure pour ce qui est des produits agricoles.

Globalement donc, on a noté une hausse de prix sur nos marchés, ce qui affecte négativement le panier de la ménagère. Et tout ce qui touche dans ce sens le panier de la ménagère ne peut que désoler toutes les couches sociales du pays, du Gouvernement aux travailleurs de tous ordres en passant par les paysans et les commerçants.

Dans ces conditions, que faire pour résoudre le problème ?

La solution à tout problème passe nécessairement par son diagnostic. Ce dia-

gnostic a été minutieusement fait en ce qui concerne tant les produits vivriers que les produits importés.

De ce diagnostic, il ressort qu'en plus des principales causes ci-dessus citées, la hausse des prix des produits vivriers a été induite par :

- le déficit de l'offre par rapport à la demande ;
- les faux frais liés aux tracasseries routières ;
- les spéculations orchestrées aussi bien par les producteurs que par les commerçants.

Quant aux produits importés, les causes de la hausse des prix sont notamment :

- le sous-approvisionnement du marché en raison de la réduction des crédits fournisseurs et des problèmes de financement des importations.

Au regard de ce diagnostic, des mesures ont été identifiées et mises en œuvre pour juguler à court et moyen termes la hausse des prix.

Au nombre de ces mesures, il convient de retenir :

- la réduction drastique des faux frais par la diminution du nombre de postes de contrôle routier ;
- le renforcement de la capacité d'intervention de l'ONASA (Office national de sécurité alimentaire) qui, durant la période de soudure 1997-1998, a mis sur le marché du maïs à 160 F le Kg ;
- l'augmentation du niveau d'approvisionnement du marché par l'importation de 3.000 tonnes de maïs d'Afrique du Sud.

Ces mesures ont permis de stabiliser les prix des produits vivriers dont le maïs est la locomotive. Car, aucune raison objective ne justifie la hausse de prix de certains produits si ce n'est l'effet d'entraînement du prix du maïs.

Au niveau des produits importés, le suivi du respect des obligations de déclaration de stocks, de publicité des prix et de facturation a permis, d'une part, de garantir la transparence dans les transactions commerciales et, d'autre part, d'éviter les ruptures de stocks. Ces mesures ont ainsi permis de stabiliser, voire de baisser les prix des produits importés, notamment le sucre.

A moyen et long termes, la baisse des prix des produits vivriers est attendue avec les actions d'information et de sensibilisation des producteurs sur la nécessité du couplage de la production vivrière et de la production de rente. Ces actions, renforcées par un meilleur encadrement des paysans et la mise à leur disposition, à des prix compétitifs, des engrais spécifiques aux produits vivriers, permettront d'accroître le niveau de leur production et de leur rendement et ainsi de diminuer leur coût de production.

Au niveau des produits importés, les efforts seront concentrés sur la diversification des sources d'approvisionnement compétitives et le suivi du marché en vue

(Lire la suite à la page 17)



M. Gatien Houngbédji

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

LE CHRÉTIEN ET LA CORRUPTION

Face à ce thème fondamental de conscience le groupe biblique des élèves, étudiants et cadres de l'administration publique et de sociétés du Bénin a tenté de répondre dans l'après-midi du samedi 31 mai 1997, à son siège sis à Sikécondji, Cotonou. C'est au cours d'une conférence-débat animée par les sieurs Jacob Sovessi (Directeur général du complexe scolaire protestant de Cotonou) et Jacob Djossou, professeur de mathématiques en présence des membres dudit groupe et de nombreux invités.

La complexité et la densité du sujet ainsi que son actualité sans équivoque dans notre société ne peuvent qu'interpeller chacun et chacune à un vigoureux examen de conscience. Pour aider à cela le journal « La Croix du Bénin » livre ici, à l'intention de ses fidèles lecteurs, le texte de la communication, en les invitant à en faire une lecture méditée.

INTRODUCTION

Notre société dite moderne traverse une crise de valeurs sans précédent et il est urgent que nous médions sérieusement sur cette situation afin de dégager le chemin de salut pour nous et notre progéniture.

Au centre des valeurs en crise dans notre société se trouve l'honnêteté. En effet, l'on constate aujourd'hui qu'il est de plus en plus difficile aux gens de notre temps de dire la vérité, d'avoir une vie transparente qui supporte l'examen attentif de l'entourage.

Les faits qui, malheureusement, meublent notre vécu quotidien sont : la tricherie, les « petits mensonges », les promesses non tenues, la cupidité, la fraude, les exagérations, les fausses impressions données de soi, la violation délibérée du droit, etc. Ces faits sont des maux qui créent des tensions et perturbent sérieusement l'équilibre et l'harmonie sociale.

Parmi tous ces maux, la tricherie ou la corruption est un géant séculaire que nous devons prendre très au sérieux et combattre avec les armes adéquates.

Quelle est la part ou la responsabilité du chrétien dans cette lutte ?

C'est ce souci que veut exprimer le thème de notre exposé : Le chrétien peut-il réussir sans la corruption ?

I — LE CHRÉTIEN : QU'EST-CE QUE C'EST ? ET QUI EST-IL ?

Le chrétien : sa définition et sa compréhension prêtent souvent à beaucoup de confusions. D'entrée il serait important pour nous de bien clarifier cette appellation dans cette première partie de notre exposé.

1.1 - Qu'est-ce qu'un chrétien ?

Si nous posons la question : « Es-tu chrétien ? » la réponse de chacun sera « Oui » et certainement :

- parce que l'on préfère le christianisme aux autres religions ;
- ou parce que l'on admire les enseignements et la vie de Jésus Christ ;

- ou parce qu'on appartient à une Église chrétienne ;
- ou parce qu'on est issu d'une famille de tradition chrétienne ou qu'on porte tout simplement un nom chrétien.

Bien qu'importantes en elles-mêmes, toutes ces tentatives de réponses ne font pas d'un individu un chrétien véritable.

Qu'est-ce alors un chrétien ?

Ce mot tire son sens de la marche des premiers disciples de Jésus Christ.

En effet, c'est à Antioche que, pour la première fois, les habitants de cette ville ont fait usage de ce terme pour désigner les disciples du Christ. (Actes 11, 26). Ils mettaient ainsi une démarcation claire entre la qualité de vie des premiers disciples du Christ et le reste de la population. Après l'ascension du maître, les disciples ont gardé l'enseignement du maître et vivaient selon les principes du Christ avec l'aide du Saint-Esprit qui leur était accordé.

Leur vie quotidienne était marquée par l'obéissance docile au maître, une vie modeste empreinte d'amour, de vérité et de consécration à Dieu.

Les gens qui les entouraient n'avaient pas de la peine à remarquer et à apprécier leur qualité de vie, c'est pourquoi ils leur ont donné le nom de chrétiens c'est-à-dire « petits christ ».

Partant de cet aperçu historique, nous pouvons alors définir le chrétien comme : celui qui a accueilli Jésus Christ dans sa vie, quelqu'un qui connaît personnellement Dieu et Jésus Christ et qui mène une vie centrée sur Jésus Christ (Jean 1, 11-13).

1.2 - Profil biblique du chrétien

Le chrétien, qui est-il en réalité ?

Pour bien cerner le vrai profil du chrétien, nous allons examiner sa personnalité à travers les quatre critères suivants :

a) Critère historique

— Le chrétien c'est quelqu'un qui a une foi historique.

— Sa foi lui vient d'un fait historique, événement unique depuis la nuit des temps : la venue de Jésus Christ sur terre et son œuvre salvatrice sur la croix.

— (1 Jean 1, 1 - 3 ; Luc 1, 1 - 4). Ces deux passages attestent clairement que la venue de Jésus Christ sur terre n'est pas un conte de fée, mais un fait réel.

— En tant que bon Béninois je sais et je crois que le roi Béhanzin a existé et lutté farouchement contre les colons français mais pourtant c'est une histoire que j'ai apprise ; car, du temps du roi Béhanzin, je n'étais pas encore né. Il en est de même du chrétien.

b) Critère théologique

— Le chrétien n'est pas quelqu'un qui adhère à une religion donnée ou qui est le partisan-défenseur d'un certain courant philosophique.

— Le chrétien c'est quelqu'un qui met sa foi en un personnage historique unique : Jésus parfaitement Homme et parfaitement Dieu. (Jean 1, 14 - 18 ; 12).

— 1 Timothée 2, 5 - 6 ; Actes 4, 12). Ce Jésus parfaitement Homme et parfaitement Dieu est le seul médiateur crédible entre Dieu et les hommes. C'est le seul chemin qui conduit à la vie éternelle offerte par Dieu créateur de toutes choses.

c) Critère moral

— L'idéal moral du chrétien est au-dessus de tous les rudiments de la sagesse humaine. Sa vie morale surpasse et illumine celle de tous ceux qui marchent sans Dieu.

— Cela lui vient du fait que Dieu lui ait donné la possibilité et la grâce de rompre radicalement avec le passé.

— 2 Corinthiens 5, 17 : Le chrétien est une nouvelle créature.

— 1 Jean 3, 6-10 : Le chrétien ne pratique pas le péché. Il ne trouve pas la joie à violer la loi de Dieu, à vivre dans la désobéissance.

— Philippiens 3, 7-11 : Pour le chrétien, Christ est l'excellence même du bien : alors il le désire plus que tout.

— Galates 2, 20 : Le chrétien est dépouillé du Moi.

d) Critère social

— Le chrétien c'est quelqu'un qui a un amour sans partage pour Dieu et pour son prochain (1 Jean 4, 20-21).

— Cet amour qu'il a pour Dieu est sans hypocrisie. Cela l'amène à prendre le mal en honneur et à s'attacher fortement au bien, à servir les autres.

— A cause de cet amour pour Dieu, il ne peut que se réserver de faire du mal à son prochain. Il ne prend pas soin de Moi pour en satisfaire les convoitises.

— (1 Jean 5, 1-5 ; 1 Corinth 13, 4-7) caractère de l'amour Agapè.

— A cause de son amour pour Dieu, le chrétien est irréprochable dans la société, œuvre pour son bien-être, sert à tout poste pour la gloire de Dieu.

II — LE PHÉNOMÈNE DE LA CORRUPTION

2.1 - Définitions

La corruption, dans notre contexte, c'est l'ensemble des moyens que l'on emploie pour faire agir quelqu'un contre son devoir, sa conscience ; c'est un acte pervers et frauduleux qui met en relation au moins deux individus à savoir le corrompu et le corrupteur.

Le corrupteur, comme nous le savons certainement, s'emploie ou même « achète » quelqu'un aux fins de bénéficier des services auxquels il a ou non droit.

Quant au corrompu, c'est quelqu'un qui, dans l'exercice normal de ses fonctions, se fait payer pour les rendre. Il se fait payer en réclamant ouvertement ou par détours des « cailloux », des « pots de vin », etc. Dans tous les cas, ses pattes sont si corrompues (altérées) qu'il exige qu'on les lui graisse. Pauvre de lui !

En droit pénal, le délit de corruption est un comportement pénalement incriminé par lequel sont sollicités, agréés ou reçus des offres, promesses, dons ou présents à des fins d'accomplissement ou d'abstention d'un acte, d'obtention de faveurs ou d'avantages particuliers.

2.2 - Typologie de la corruption

Comment peut-on corrompre ? Qu'est-ce que le corrupteur offre ? Qu'attend le corrompu de celui à qui il crée des difficultés sciemment ?

Abordant les types de corruptions, rappelons d'abord qu'il y a la corruption active et la corruption passive.

La corruption est dite passive lorsqu'elle est le fait du corrompu.

En revanche, elle est dite active lorsqu'elle est le fait du corrupteur.

Dans notre société, et même dans le monde en général, on corrompt par :

* **L'argent** : il s'agit des fameux « cailloux » qu'il faut déposer afin que vos dossiers ne soient pas emportés par le vent ; des commissions illicites et illégales qu'il

(Lire la suite à la page 9)

"LA CROIX DU BENIN"

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Sousten	5000 à 4000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bénédiction	10 000 à 15 000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amitié	20 000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse	100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin	3 720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4 680 F CFA
Gabon	5 760 F CFA
Guinée	5 760 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12 600 F CFA
U.S.A.	9 480 F CFA 94,80 FF
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10 200 F CFA 102,00 FF
Europe (Italie, Allemagne, Belgique, R.F.A., Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8 520 F CFA 85,20 FF
Canada	10 200 F CFA 102,00 FF
Chine	12 600 F CFA 126,00 FF

Directeur de Publication : **BARTHELEMY ASSOGBA KAKPO**

Dépôt légal n° 831

Tirage : 4 500 exemplaires

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TEL (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

MIGRATIONS D'ESCLAVES ET MIGRATIONS DES DIVINITÉS À LA CÔTE DES ESCLAVES ET DANS SON HINTERLAND ENTRE LE XVII^e ET LE XIX^e SIÈCLE

La traite atlantique a été à l'origine du transfert dans les Amériques, non seulement du bois d'ébène — les esclaves — mais aussi de divinités d'origine africaine ; très connu à travers de nombreuses et bonnes études, ce constat relève aujourd'hui de la banalité. En revanche, assurément moins banale est la perception de l'esclave comme facteur de diffusion de divinités dans la partie méridionale de l'espace aujourd'hui occupé par la République du Bénin.

Les deux principaux modes d'acquisition des esclaves sont la guerre et les achats sur les marchés ou à domicile⁽¹⁾. Les propriétaires d'esclaves appartiennent non pas seulement au milieu des princes, des dignitaires et des notables, mais aussi à celui de tous ceux qui, jouissant d'une certaine aisance, en arrivent à leur acquisition⁽²⁾.

L'épopée des guerres aboménées se situe aux XVIII^e et XIX^e siècles, époque à laquelle elles ont profondément modifié la géopolitique de la Côte des Esclaves et de son arrière-pays. Elles ont été également responsables de la destruction de nombreuses localités et du transfert, dans bien des cas, de quelques-unes de leurs divinités à Abomey. Ce sont les captifs de guerre arrivés à Abomey avec leurs divinités dans le contexte de la servitude qui ont appris aux Aboménés à les adorer. Les captives mahi et nago, devenues par la suite reines et surtout mères de rois (kpɔito)⁽³⁾, telles que la mère de Tégéhou, entre autres, ont beaucoup contribué à l'enrichissement du panthéon aboméen en y introduisant des divinités de leurs milieux d'origine. Shankpanan et Shango, respectivement divinités de la variole et du tonnerre semblent avoir intégré le domaine religieux aboméen par ce biais là.

L'espace cultuel aboméen est riche de tels apports qui attendent d'être identifiés, répertoriés et systématiquement étudiés⁽⁴⁾. La plupart de ces divinités étrangères sont d'origine mahi et nago. Elles se sont profondément implantées dans le paysage religieux aboméen, aussi profondément que la divinité Oduduwa à Porto-Novo.

Premiers occupants du site de Porto-Novo, les Nago adoraient, entre autres divinités, Abori-Méan — divinité à 9 têtes — plus connue aujourd'hui sous son nom gun d'Avesan, une déformation du nom nago. L'adoption d'Oduduwa par plusieurs familles yoruba ou gun de Porto-Novo semble due beaucoup plus aux esclaves yoruba arrivés après l'installation des Gun et de la royauté qu'aux premiers occupants. En effet, l'existence à Porto-Novo d'un marché d'esclaves appelé oja éra a été à l'origine de l'insertion dans la société de très nombreux esclaves nago que des gens nantis y ont achetés. C'est par le biais de ceux-là que se serait effectuée la diffusion d'Oduduwa dans des foyers gun et yoruba. Les maîtres d'esclaves finissent par adopter les divinités de leurs esclaves, Oduduwa en premier lieu, Shango et Shankpanan, etc. dans une moindre mesure. A l'étape actuelle de nos sondages à Porto-Novo et dans sa proche banlieue, nous sommes en mesure de faire d'Oduduwa, l'une des divinités claniques les plus adorées de cette région. Les Gun ont politiquement dominé les Nago à Porto-Novo ; mais Oduduwa, divinité nago ou yoruba, les a, en grande partie, conquis.

Par ailleurs, le marché d'esclaves de Hévè à grandement facilité l'acquisition, par les Aizo du royaume, d'esclaves provenant des aires culturelles ajatado et yoruba ; libres de continuer à adorer leurs divinités d'origine, ces esclaves intégrés au clan de leurs maîtres ont été des agents de diffusion dans le milieu de divinités telles que Mawudé Zungu, Oduduwa, Iyalodé, Oro, etc.⁽⁵⁾ Il n'y a pas lieu de s'étonner que des Aizo de Hévè s'adonnent aujourd'hui à ces cultes importés, notamment nago.

Le royaume de Toli-Cada⁽⁶⁾ ne fait pas exception à la règle. C'est aux esclaves nago achetés par leurs grands-parents ou ancêtres que des Tolinu d'ici doivent aujourd'hui leurs pratiques du Oro et de l'Egun, étrangères à la culture de l'univers ajatado dont ils se réclament. Les milieux lacustres n'ont pas été étrangers aux migrations de divinités consécutives à celles des esclaves, notamment nago. K.F.C. Bada s'est particulièrement — et de façon heureuse — intéressé à cet aspect éclairé par les lignes suivantes :

« Les ancêtres des Dakomènou et des Sokomènou qui avaient un peu de fortune avaient acheté des esclaves. Des

guerres avaient également introduit d'autres à Ganvié. Ces esclaves étaient communément appelés Ayonou ou Anagonou. Ils étaient assimilés aux Nago venus d'Oyo au Nigeria. Mais ils n'étaient pas tous des Nago. Il y avait des Yorubas d'Ile des Takpa, des Djetcha, des Tchellou qui auraient apporté leurs divinités à Ganvié. Ces divinités seraient installées à Ganvié volontairement par les esclaves ou après consultation du « Fa » ou encore par des gens qui y seraient intéressés. Ces divinités sont communément appelées « Anago vodun » par les Tofinnou. Il s'agit de Shango ou Hévioso, de Oduduwa ou Duduwa, de Yalodé, de Yénadja, d'Abatan, de Yiké ou Oké, de Agbo, de Tokpodun, etc. Ces anagovodun auraient une fonction dans la vie quotidienne des populations qui sollicitaient leurs assistances⁽⁷⁾ ».

Des exemples de ce genre, multiples, peuvent être encore cités ; l'énumération risque cependant d'être fastidieuse sans qu'elle soit en mesure d'apporter, en contrepartie, de nouveaux éléments de réflexion ayant valeur de contribution. Il s'agit, finalement, d'un phénomène courant, voire classique, dont l'étude, pourtant enrichissante pour une meilleure connaissance de l'esclave domestique, n'a pas bénéficié de la part des chercheurs, d'un regard plus attentif.

CONCLUSION

Les migrations d'esclaves dans l'Afrique noire précoloniale sont devenues pour l'historien un fait banal dénué de toute nouveauté en matière de connaissance ; mais l'approche prend un relief singulier lorsqu'elle est située dans l'optique de la diffusion de divinités et dans un contexte aussi particulièrement et profondément marqué et dominé par la religiosité traditionnelle que celui du vodun ou de son répondant yoruba, le orisha. Cela montre le degré d'intégration de l'esclave à son milieu d'accueil qui s'enrichit constamment de nouvelles données religieuses, et l'esprit de tolérance, d'ouverture et d'assimilation dans la pratique du vodun et du orisha, tant que l'apport extérieur n'ébranle ou ne détruit pas la situation préexistante. Il y a lieu de poursuivre la réflexion autour des conditions d'acceptation, d'intégration et de pratique des cultes reçus dans ce contexte si particulier des rapports de force ou de collaboration entre maîtres et esclaves, et éventuellement des modifications intervenues⁽⁸⁾.

NOTES

(1) Lire, entre autres :

IROKO (A.F.) :

— « Un marché d'esclaves dans le Golfe du Bénin au XVIII^e siècle. In Recherche, Pédagogie et culture. Mousiques 4, Juillet-Septembre 1982, N° 58, P.P. 4-9. »

— « Le Marché d'esclaves de Ganvié aux XVIII^e-XIX^e siècles. In Le Mois en Afrique, Oct.-Nov. 1983, N° 213-214, P.P. 143-153. »

— « Le Commerce des esclaves sur le Marché d'Abomey-Calavi aux XVIII^e-XIX^e siècles. In Africa (Roma), Anno XVIII, N° 3, Sept. 1988, P.P. 378-393. »

(2) Idem Ibidem, note précédente (1).

(3) Kpɔito signifie en langue fon celle qui enfante le léopard. C'est ainsi que sont appelées les mères des rois, ces derniers étant assimilés au léopard.

(4) AT Inverse du monde baaton et bon, le milieu aboméen a été, durant la période précoloniale, plutôt intégrateur à plus d'un titre. Très largement ouvert aux apports extérieurs, il les a, de surcroît, recherchés et intégrés à sa culture. Cela ne veut pas dire non plus que l'univers baaton-bon soit complètement fermé à la pénétration d'autres influences ; c'est une question de relativité et de nuances auxquelles le chercheur doit toujours être sensible.

(5) IROKO (A.F.) : « Un marché d'esclaves dans le Golfe... » 1982, p. 9.

(6) AIIHANI Fami, informateur, né vers 1907, cultivateur, quartier Hlabé dans le village de Zébe (Toli-Cada).

(7) BADA (K.F.C.) : Contribution à l'histoire de Ganvié et de ses relations avec l'extérieur aux XVIII^e-XIX^e siècles.

Mémoire de maîtrise d'histoire, Département d'histoire et d'archéologie, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Université Nationale du Bénin, Année académique 1993-1994, 98 p. Voir ici p. 69.

(8) Il y a lieu d'étudier aussi à l'avenir la place des esclaves dans les sacrifices humains et l'érection de divinités.

A. Félix IROKO

S.O.S., MONSIEUR LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION URBAINE DE COTONOU !

Le Centre médical Saint-Luc de Cotonou qu'on ne présente plus est sans nul doute un fleuron des réalisations sociales à l'actif de l'archevêché de Cotonou.

Centre hospitalier au service des pauvres, il accueille par milliers des patients de toutes conditions sociales et de toutes confessions religieuses confondues.

Au moment où le gouvernement béninois fait de la lutte contre la pauvreté son cheval de bataille, rien de plus normal que les Pouvoirs publics apprécient à sa juste valeur la contribution positive du Centre médical Saint-Luc à la sauvegarde et à la promotion de la santé de nos populations.

Ce faisant, les autorités politico-administratives devraient encourager et soutenir de telles initiatives non gouvernementales par des actes concrets appropriés. Dans cet esprit, des mesures d'accompagnement sont envisageables. Leur opportunité n'est même pas à démontrer.

JUGEZ-EN VOUS-MÊME

Il est aisé de constater que, par ces temps de pluies diluviennes, le taux de fréquentation enregistré par le Centre médical Saint-Luc, de jour comme de nuit, est particulièrement élevé en ce qui concerne les enfants, surtout.

Les cas d'urgence les plus fréquents sont ceux des crises aiguës de paludisme et aux affections diarrhéiques.

Or, les habitants des quartiers populaires avoisinants, comme Védoko et Agontinkon, pour ne citer que ceux-là, rencontrent actuellement d'énormes difficultés pour se rendre dans ce centre hospitalier de proximité. Leur déception est d'autant grande qu'ils sont confiants de pouvoir y bénéficier, à tout moment, de soins adéquats à des coûts abordables.

En effet, la principale voie d'accès au Centre médical Saint-Luc pour les populations desdits quartiers est la rue n° 160 partant du grand collecteur de la nouvelle route à double chaussée de Védoko et débouchant sur l'Avenue du Renouveau.

Malheureusement, à 200 mètres environ de la route bitumée, la rue en question est rendue impraticable, coupée qu'elle est par les eaux de ruissellement, du fait de la non construction d'un ouvrage d'art en cet endroit précis.

Et pourtant, la solution à ce problème crucial pour les populations de cette zone paraît bien à la portée des Pouvoirs publics pour ne pas dire que cela relève de leur responsabilité.

Pourquoi donc cette sorte d'indifférence face à une préoccupation d'intérêt public qui les interpelle ?

Aussi, importe-t-il que les Autorités de la Circonscription Urbaine de Cotonou s'impliquent à rechercher les voies et moyens pour faire construire un pontceau à cet endroit afin d'éviter l'isolement total des quartiers Védoko-Agontinkon d'une part de celui de Sainte-Rose d'autre part au niveau de ce raccourci et ce surtout à cause de la santé de toute une population.

Agir ainsi, c'est être à l'écoute des populations ou de ses administrés.

Il n'est donc pas exagéré de lancer ici un S.O.S. en direction des Autorités compétentes de la Circonscription Urbaine de Cotonou.

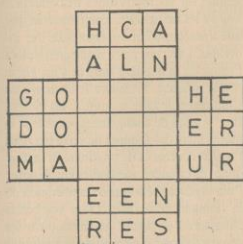
E. B.

UN PEU DE DISTRACTION

LA CROIX

Saurez-vous achever la grille ci-dessous de façon à obtenir six mots croisés de sept lettres chacun ?

A vous de jouer.



(Réponse en page 10)

MOTS CROISÉS

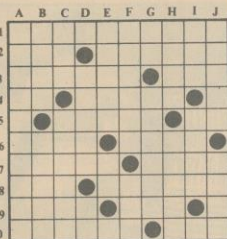
HORIZONTALEMENT

— 1. Canards. — 2. Plaisirs. Évalué. — 3. Dernière couche. Risqua. — 4. Symbole du fer. Vedettes de cinéma. — 5. Orgueilleuse. Symbole de platiné. — 6. Filtre naturel. Difficile. — 7. Pronom personnel. Consigné par écrit. — 8. Avenu. Contourner. — 9. Ventilé. Colère. — 10. Renard bleu des régions arctiques. Chef d'Éthiopie.

VERTICALEMENT

— A. Aimerai plus. — B. Le plus âgé. Choisis démocratiquement. — C. Substance hallucinogène. Décampement. — D. Industrie. Mot de liaison. — E. Singé. Symbole chimique du sélénium. — F. Charge d'explosif. Escalier tournant en spirale autour d'un axe. — G. Suit le docteur. Rassem-

bler. — H. Groupes de deux personnes. Éruiter. — I. Lentilles bâtarde. Salit l'air. — J. Convenable. Grandes époques.



(Réponse en page 10)

CHIFFRES CODÉS

Dans la grille ci-dessous, les chiffres ont été remplacés par des lettres. Chaque lettre représente toujours le même chiffre. Au bout de chaque ligne horizontale et verticale se trouve le total obtenu par additions successives des chiffres de cette ligne.

Trouvez quel chiffre se cache derrière chacune des lettres.

A	D	C	A	B	=33
C	A	C	B	B	=33
B	C	B	C	D	=32
C	B	A	C	D	=35
B	A	D	A	B	=28
33	33	35	36	24	

(Réponse en page 10)

BONNE SANTÉ

L'épilepsie est-elle une maladie mentale ?

Faux. L'épilepsie n'a rien d'une maladie mentale. Il s'agit d'un mauvais fonctionnement du cortex cérébral, dont les neurones se mettent à décharger très intensément et en même temps. Une zone corticale qui est le siège d'une telle activité ne traite plus les informations correctement. Si le processus atteint la totalité du cortex, le patient perd connaissance. C'est l'épilepsie généralisée.

Il existe deux types d'épilepsie : le grand mal et le petit mal. Lors d'une crise de grand mal, brusquement, le malade s'écroule sans connaissance tandis que tous ses muscles se raidissent. Puis surviennent des secousses au niveau des quatre membres. De la bave s'écoule de la bouche. Souvent, il y a morsure de la langue et perte d'urine. Les secousses durent quelques

minutes. Le patient reste ensuite inconscient puis s'éveille peu à peu. Au total, la crise dure environ vingt minutes.

Le petit mal épileptique s'observe chez des enfants en âge scolaire. Il se caractérise par des « absences ». L'enfant ne tombe pas, mais perd connaissance pendant quelques secondes. Il interrompt brusquement son activité ou sa conversation, le regard figé. Ces crises surviennent à répétition au cours de la journée. Elles sont parfois méconnues et considérées, à tort, comme des distractions d'écolier.

Rubrique réalisée grâce au livre *Le cerveau* d'Emile Godaux, Ed. Milan, 300, rue Léon Joulin, 31 100 Toulouse, 64 pages, 20 FF.

C.V.

65% des décès dus aux cancers seraient évitables

30% des décès par cancer sont dus au tabac, autant aux mauvaises habitudes alimentaires et 5% au manque d'exercice physique. A peine

2% de la mortalité cancéreuse est liée à des facteurs environnementaux et 10% des décès ont des facteurs génétiques pour origine.

Ces chiffres ont été publiés par la Harvard School of Public Health dans le cadre d'une étude sur la prévention du cancer.

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Dans un nom composé d'un verbe et d'un autre mot, au pluriel le verbe ne prend jamais d'S. Quant au deuxième mot il prend parfois un S même au singulier.

Ainsi on écrit pare-chocs avec un S au singulier comme au pluriel ; de même pare-balles, pare-éclats, pare-étincelles.

Cependant au singulier comme au pluriel on écrit sans la lettre S : des pare-brise, des pare-feu, des pare-fumée.

Ce qui est logique. En effet, on peut parler des chocs, des balles, des éclats, des étincelles mais on pare la brise, le feu, la fumée.

POUR BIEN PARLER

On ne doit pas dire : "il a recouvert la santé" mais il a **recouvré** la santé.

Recouvrir et recouvrer sont deux verbes bien différents.

Recouvrir signifie couvrir de nouveau ou plus simplement couvrir.

Recouvrer signifie recevoir le paiement d'une somme due ou rentrer en possession de ce que l'on a perdu. Par exemple : il **recouvra** la vue.

Au XVII^e siècle ces deux verbes étaient souvent confondus.

JEU DE MOTS

C'est un morceau de bois, c'est aussi un ensemble d'images. Et enfin on peut définir ce même mot en disant que c'est une portion cultivée de jardin.

Un seul nom à trouver et trois homonymes.

Réponse : **Planche**.

Planche de bois, planche d'images : ensemble d'illustrations couvrant une page d'un livre.

Portion de jardin affectée à une même culture : **planche de salades, planche d'autres légumes**.

* *

Un **comparse (COMPARSE)**, est-ce :

- une personne mise en examen ?
- un associé à un délit ?
- une personne de second plan dans un délit ?

Trouvez la bonne définition.

Réponses : Un **comparse** est un personnage muet ou qui joue un très petit rôle dans une pièce de théâtre. C'est aussi un personnage qui a un rôle mineur dans un délit.

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le nom **chandelle (CHANDELLE)**

Souffler sa chandelle, c'est mourir... comparaison entre la vie que l'on perd et une chandelle soufflée qui s'éteint.

Le jeu n'en vaut pas la chandelle : la chose est sans importance. Elle ne vaut pas les dépenses faites ou les risques pris pour elle.

Le mot "chandelle" entre dans plusieurs autres expressions

Brûler la chandelle par les deux bouts : dépenser à la fois, fortune, santé, etc.

Devoir une fière chandelle à quelqu'un : avoir échappé à un danger grâce à une personne.

La chandelle brûle : le temps presse et on le perd.

Voire trente-six chandelles, se dit de quelqu'un qui a un grand éblouissement causé soit par un coup soit par une chute.

Et enfin **faire des économies de bouts de chandelles**, c'est épargner sur des choses insignifiantes.

POUR BIEN PARLER

Tentacule, ce nom se termine par la lettre E. Ce n'est pas une raison pour en faire un nom féminin.

On dit un **tentacule**, appendice mobile dont beaucoup d'animaux sont pourvus et qui leur sert d'organe du tact.

DES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

Populaire et peupuleux...

Populaire se dit de ce qui est relatif au peuple. Un quartier populaire est un quartier habité par le peuple.

Quant au mot **peupuleux** il signifie : très peuplé.

Une région **populeuse** est une région où il y a de nombreux habitants.

Populeux : très peuplé

Populaire : qui concerne le peuple... A se souvenir.

POUR BIEN PARLER

Le verbe **attraper** s'écrit avec deux T et un seul P, et non le contraire : un T et deux P comme on le voit parfois.

Et pourtant le mot **trappe**, de la même famille, prend deux P. Ne pas se laisser prendre à cette association de mots et écrire le verbe **attraper** avec un seul P.

LE MOT JUSTE

L'adjectif **impeccable (IMPECCABLE)** en principe ne s'applique qu'à une personne. Une personne impeccable est une personne qui ne saurait pécher (du latin peccare), une personne qui ne saurait se tromper. Mais qui pourrait se vanter d'être impeccable ?

Aujourd'hui cet adjectif est souvent employé en parlant de choses : un vêtement impeccable, un récit impeccable. Les amateurs de pur langage préféreront employer les adjectifs : parfait, irréprochable voire immaculé. Le choix ne manque pas.

POUR BIEN PARLER

Une horloge qui réveille le matin est un **réveille-matin (RÉVEILLE)**.

et non : "réveil (EIL) - matin".

Cependant on peut dire tout simplement : un **réveil (REVEIL)**.

TRIBUNE LIBRE

(Les idées émises ici n'engagent que leur auteur)

PARLONS DU "CODE DES FEMMES"

J'hésitais à intervenir dans ce débat dont on a profité pour abuser de la crédulité de certaines gens, et dans lequel l'on s'apprête, avec le soutien de quelques candidats à la magistrature, prêts à toutes les concessions pour s'assurer l'électorat féminin, à tenir la dragée haute aux Honorables, ou dans ce débat où, sauf à paraître le soutien de la perpétuation d'une soi-disant tyrannie masculine, il ne semble pas plus correct d'avoir un point de vue contraire ni de dire qu'il y a peut-être derrière les bonnes intentions, des erreurs de jugements, des empiètements, des vendettas personnelles. Mais j'y suis content car on parle trop, trop fort et avec trop de vulgarité et d'amoralité de choses que l'on sait peu ou pas du tout ou qui gagneraient à n'être pas dites. On répète, on ment, on dramatise et on étouffe davantage par la proximité et l'éloquence, l'essentiel, l'insupportable vérité dont une République ne peut souffrir le sacrifice.

« LE CODE DES FEMMES »

Parlons donc du Code des Femmes.

Il prévoit que le mari peut porter le nom de sa femme (art 279).

Il prévoit que la femme même divorcée peut passer outre le refus de son "ex" et garder le nom de ce dernier avec la complicité du juge (art 262).

Il institue, par le mimétisme, un livret de famille (art 88).

Il dit qu'il y aura l'égalité dans le ménage là où, malgré maintes dispositions constitutionnelles et conventionnelles, la femme est, dit-on, dominée, exploitée, avilie, dans son corps et dans sa subjectivité.

Il dit ainsi que l'homme va être adulteré au même titre que la femme (art 235).

Mais il met à la charge de l'homme seul l'obligation d'entretien en cas de divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur (art 246).

Il dispose de même que l'impuissance du mari est une cause de nullité du mariage (art 146 et 147), mais nulle part ne dit que la frigideur de la femme expose le mariage à l'annulation.

Il dispose (art 126) que "seul le mariage célébré par l'officier de l'État civil à des effets légaux" rejetant dans le non droit toutes les autres unions légitimes qui ne manquent pas de se former en dehors de la mairie, alors même que la facilité de déclaration à la mairie, aujourd'hui ouverte, permet de contrôler et d'attacher quelques effets légaux à ces unions. Dans l'intérêt des enfants.

Il institue l'option de polygamie (art 143).

Il institue un régime matrimonial de communauté et prévoit la dévolution du quart, de la moitié, ou encore de tout le patrimoine propre du mari à l'épouse (art



636, 637, 638) plutôt qu'à sa famille, dans un pays où la propriété est le plus souvent collective et familiale.

Il prévoit que l'enfant adultérin d'un époux prédécédé ne pourra aller recueillir les biens propres de son père (art 625) que si l'enfant a été reconnu et surtout si cette reconnaissance a été préalablement notifiée par lettre avec accusé de réception ou par exploit d'huissier à l'épouse dont l'accord est requis (art 326). Mais le mari ne peut désavouer l'enfant né de sa femme avant le cent quatre vingtième jour du mariage et cela surtout si l'enfant n'est pas né vivant (art 305).

Il contient un excès de détails qui trouveraient plus opportunément leur place dans un texte réglementaire.

Il est exagérément formaliste, alors qu'il prétend s'appliquer à une majorité de gens non instruits. On n'avait jamais osé faire cela. Maintenant c'est fait. Au nom du martyre de la femme béninoise.

C'est elle en effet qui subit la polygamie de l'époux et la répudiation. C'est elle qui est opprimée, exclue, ravalée, nourrie de pleurs et d'humiliations. C'est elle que l'on prive d'instruction. C'est elle la première levée, la dernière couchée et qui même, éreintée, doit se prêter aux caprices et desirs violents et insatiables de son époux. C'est elle la poupée gigogne que l'on retrecit par le levirat. C'est elle qui fait la popote parfois avec rien, c'est elle qui fait le ménage, c'est elle qui... Et évidemment elle ne devrait rien faire de tout cela. Elle veut être une dame de salon. Une coquette. C'est du moins le message subliminal du discours officiel d'un commando de femmes qui caricature, à dessein, le sort de la femme comme pour en rendre responsables les hommes. Ce ne sont certainement pas ses exagérations que l'on reprochera à ce discours mais son absurdité. Il y a en effet des choses qui resteront ce qu'elles sont parce que ce ne sont pas les hommes qui les ont faites même s'ils ne font rien pour en changer. Ces choses découlent de la nature.

FAUX PROCÈS ET OBJECTIFS VÉRITABLES

Pourquoi donc s'en prendre seulement aux hommes de ce que les femmes ne sont pas savantes ?

On fait boire à la femme l'eau qui sert à nettoyer le pied de son défunt mari. Mais de dire que la femme et l'homme sont égaux dans la famille change-t-il quelque chose à cela ? L'égalité sera-t-elle parce qu'elle est dite dans un code de la famille lorsqu'elle n'a pas été alors qu'elle est dite depuis 30 ans dans la loi constitutionnelle ? Ne voit-on donc pas que l'égalité est beaucoup moins une notion juridique qu'une notion économique ? Que c'est le portefeuille qui fait la loi dans la maison ?

Le mari n'est pas toujours tendre envers son épouse. Pire il est tyrannique. Mais est-ce par une disposition législative que l'on enseignera la tendresse aux hommes ? Est-ce un code qui apprendra aux hommes à aimer leurs épouses ? Faut-il cajoler et embrasser dans la rue comme les Européens qui aiment plus leurs chiens et chats que leurs épouses, pour être ou paraître tendre ? Que savez-vous si, dans le cœur de cet être tyrannique et dur, son épouse ne lui est pas plus chère que tout et qu'il est obligé par l'entourage social à adopter ce comportement il en change à l'abri des regards ? Je suis désolé mais l'endroit qui se prête le mieux à la tendresse est hors du regard des indiscrets et hors d'atteinte de toute réforme législative censée et raisonnable. Il faut donc que cesse ce procès qui inspire le dégoût tant on perçoit les infortunes personnelles ou petites expériences qui le sous-tendent. C'en est assez de ce concert de mal aimées qui voudraient à tout prix pousser les femmes, ainsi que le chante Sardou, à faire le "procès des tyrans qui caressent leurs mains". C'en est assez de cette caricature constante et malhonnête de la coutume que l'on poursuit de présenter comme un monstre pour y substituer ce qu'on croit être une évolution et qui n'est en fait que la voie ouverte à l'utopie. En effet un code, si séduisant soit-il, est utopique si des individus raisonnables n'ont aucun motif d'y adhérer. Or l'utopie de-

meure un risque car la quête de l'idéal a tendance à exercer une pression trop grande sur les motivations individuelles, voire à les transcender complètement par une transformation impersonnelle des individus. Dans nos pays, malheureusement l'usage de la manière forte ne s'est guère révélé efficace. Prétendre le contraire ou simplement le faire accroire, c'est mentir. Il n'y a pas de changement possible si le mouvement des femmes ne verse pas dans l'action concrète et de proximité. Il ne faut donc pas craindre, mesdames qui assumez l'intelligence théorique de la libération de la femme béninoise, d'user vos belles chaussures, de perdre vos talons, ou de les couvrir de boue, pour marteler aux femmes qu'il faut qu'elles s'affranchissent de leur complexion millénaire envers les hommes. Car la plupart des femmes n'ont point de principes. Elles se laissent conduire par le cœur et dépendent pour leur bourse et leurs mœurs de ceux qu'elles aiment. Il n'y a pour s'en rendre compte qu'à écouter le discours de vos pueux. Le mariage ? "Qu'importe. L'essentiel est d'être heureuse et si l'on ne l'est pas on s'en va". La polygamie ? Elles ne disent pas "jamais", elles disent "si ça se devait oui" ou "pourquoi pas" ? Eh bien ! mesdames, consacrez l'option de polygamie, instituez que seul le mariage célébré devant l'officier d'état civil produit des effets légaux, mais ne feignez pas d'ignorer les foyers irréguliers qui vont se constituer, les unions libres qui vont s'établir, les difficultés qui continueront de se poser aux juges et ne vous morfondrez surtout pas sur les malheurs que vous aurez entraînés pour les enfants. Oui eux, vous ne les empêcherez pas de naître. Vous n'empêcherez pas non plus la constitution d'unions libres, car vous ne pouvez forcer personne à aller devant le maire célébrer son mariage. Mais l'on aura moins souvent de volonté à aller devant le maire, que des effets légaux sont attachés au mariage de votre code que l'on ne partage point. L'on évitera ainsi la loi tant parce que l'on la craint que parce qu'elle même ne se donne pas la dimension nécessaire pour régir toutes les unions qui se contractent sous le ciel béninois. Le code ne résoudra donc pas efficacement le problème qu'on prétend lui faire résoudre cependant qu'il nuira fortement à l'estimable institution du mariage. C'est peut-être cela le seul véritable mérite de ce code et c'est peut-être cela le seul vrai but poursuivi : désacraliser le mariage, car à défaut de célébration civile, il n'est aucune célébration religieuse possible. Que ne dit-on pas simplement alors que l'on veut amoraliser les mœurs ? Ensemencer la famille monoparentale ? Mesdames les exégètes, c'est à l'amélioration du sort des femmes qu'il faut travailler et non à la dégradation des esprits et des ménages sous le couvert d'un code que l'on dit d'évolution. Non. L'option de polygamie n'est pas une évolution. Elle n'est pas la solution ni d'ailleurs celle de monogamie. La solution c'est l'organisation de la polygamie pour mieux protéger les droits de la femme qui y est confrontée contre son gré. C'est l'institution d'une sanction civile de la violation de la monogamie qui consisterait, par exemple, en l'attribution du patrimoine commun ou

d'un
conjugé
que l'
Mais
de l'
enca
meur
sance
nullité
de la
adulte
aller
(art 6
surto
préali
cusé
à l'éq
326),
vouer
cent
(art 3)
pour
l'hom
d'autr
mérite
place,
présen
mince
formé
jupes
la fem
son "e
qu'est
nom. (f
femmi
époux

De
sez do
yeux d
ner des
grande
solution
passe t
passe t
leurs si
les hor
n'empê
fondu
douche
d'ensei
point te
dah de
une jeu
grâce
l'époux
la loi n
Rien. E
refuse
tout pou
donc av
pas là.

EN

C'es
quelque
ignorant

On d
famille
cependa
applicab
gislation
j'avoue
sens d'u
applicab
sonnel
code civ
tion à s'

(Les idées émises ici n'engagent que leur auteur)

TRIBUNE LIBRE

d'une partie du patrimoine de l'époux à son conjoint. Lèvera-t-on alors des boucliers que l'on se présentera comme un tyran. Mais aujourd'hui que le code met à charge de l'homme seul l'obligation d'entretien en cas de divorce pour incompatibilité d'humeur, qu'il prévoit uniquement l'impudence de l'homme comme une cause de nullité du mariage et non point la frigidité de la femme, qu'il prévoit que l'enfant adultérin d'un époux précédé ne pourra aller recueillir les biens propres de son père (art 625), que si cet enfant a été reconnu et surtout si cette reconnaissance a été préalablement notifiée par lettre avec accusé de réception ou par exploit d'huissier à l'épouse dont l'accord est requis (art 326), que cependant le mari ne peut désavouer l'enfant né de sa femme avant le cent quatre vingtième jour du mariage (art 305); aujourd'hui que le code prévoit pour rétablir une soi-disant égalité, que l'homme peut porter le nom de sa femme et d'autres futilités du genre, il y a quelque mérite à dire à l'instar de cet avocat de la place, "ce code me gêne". En fait le code ne présente d'utilité que pour cette frange très mince de femmes déjà instruites, déjà informées, déjà politisées, déjà libérées : les jupesuses. C'est pour elles qu'est prévu que la femme divorcée peut garder le nom de son "ex" contre son gré. C'est pour elles qu'est prévu que la femme peut garder son nom. C'est pour elles qu'est prévu que la femme peut dire quatre mots lorsque son époux en dit deux. Le code c'est le leur.

De grâce mesdames les jupesuses, cessez donc, cessez de jeter de la poudre aux yeux de vos concubins. Cessez de leur donner des illusions, car leur désillusion serait grande. "Votre" code n'apporte aucune solution concrète à leurs problèmes. Il passe très loin au-dessus de leurs têtes. Il passe trop loin de leurs préoccupations, de leurs soucis. Car il n'empêchera pas que les hommes mariés courent le jupon. Il n'empêchera pas que dans certaines profondeurs de notre pays l'on interdise la douche à la veuve tant que les cérémonies d'ensevelissement de son époux ne sont point terminées. Il n'empêchera pas que le dahi de 70 ans prenne pour n'importe quelle épouse une jeune fille de 15 ans et que, par la grâce du lévirat, le beau-fils devienne l'époux. Non le code n'empêchera rien, car la loi n'empêche rien dans ce pays. Rien. Rien. Elle est en fait une bonne mère qui ne refuse rien à ses enfants, qui leur accorde tout pour ne rien accorder en fait. Je le dis donc avec force insistance, L'essentiel n'est pas là.

EN FINIR AVEC LES IDÉES REÇUES

C'est le lieu aussi d'en terminer avec quelques idées reçues et véhiculées par ignorance ou par malignité.

On dit souvent qu'il y a en matière de famille un vide législatif. Il me semble bien cependant que le code civil français rendu applicable au Dahomey constitue une législation particulièrement complète. Et j'avoue que j'ai du mal à abonder dans le sens d'une opinion qui prétend qu'il n'est applicable qu'aux personnes de statut personnel moderne. Faut-il rappeler que le code civil est la règle positive qui a vocation à s'appliquer uniformément à tous les

Bénois et qu'il s'applique d'ailleurs à tous sur les questions touchant aux obligations ? Faut-il rappeler que les théories juridiques qui font découler l'option de législation de l'option de juridiction ou l'option de législation du choix des formes modernes permettent l'application du code civil à tous ? Faut-il rappeler qu'en matière de statut personnel et patrimonial le code civil s'applique comme raison écrite en tout ce qui n'est pas prévu par la coutume ou tout ce qui contrevient gravement aux principes communs aux pays démocratiques. Que cependant le coutumier, que nos juridictions brandissent comme bible de la coutume, n'a jamais été une loi ou un texte liant le juge béninois, que la Cour constitutionnelle l'a finalement rappelé dans une décision DCC 96 063 du 26 septembre 1996 ? Faut-il rappeler que seuls le mariage dans les formes coutumières et les questions relatives à la dot sont régies par le fameux décret "Jacquiot" du 14 septembre 1951 qui constitue en fait une législation complémentaire et adaptative du code civil ? Faut-il encore que j'ajoute, à l'endroit des femmes que le Bénin est signataire d'une convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes... depuis 1975 et que, évidemment, cette convention a, en droit interne, une valeur supérieure à la loi ? Alors vide législatif ? Dites plutôt argument de campagne, car il n'y a pas de vide législatif. Il n'y a simplement dans nos juridictions et cabinets, aucun effort de création juridique, de lecture et d'interprétation de la loi. Cela dure depuis la décolonisation.

On dit de même que la loi est archaïque. Je puis le concéder. Mais je me demande par rapport à quoi ? Par rapport à notre société ou par rapport aux sociétés dites développées ? Car je ne pense pas le moins du monde que les mœurs aient évolué au point qu'il faille réformer la loi pour l'adapter. Je pense que l'évolution des mœurs qui se dessine sous la désuétude de certaines coutumes se corrige facilement par la production juridique des tribunaux, que l'intégration prudente des grands principes dans les faits sera plus douce lorsqu'elle sera d'abord amorcée par les juges à qui il revient d'éduquer et d'ouvrir les populations non urbaines encore tribalisées à la modernité. Les lois sont archaïques ? Dites maîtres, dites la main sur le cœur que vous ne pouvez évoquer un quelconque texte de loi ou des conventions ou encore des déclarations internationales ayant en droit interne valeur supérieure à la loi interne pour susciter une décision qu'il vous sera loisible de faire exécuter pour faire respecter les droits de la femme ? Dites que la coutume ne cède pas devant les conventions internationales dans notre droit positif ? Non. La norme n'handicape pas la défense des droits de la femme. Ce que vous craignez en fait, c'est la sanction sociale collective et les beninoiseries. Mais que peut un texte contre cela ? Dites-nous, maîtres, si sauver Aïchatou d'un mariage forcé ou Betty de l'obligation de boire l'eau avec lequel l'on a lavé les pieds de son défunt mari, n'est pas la condamner ? Voilà ce que vous vous refusez à reconnaître et voilà ce que "votre" code ignore : La réalité. Cependant qu'habité de votre passion ravageuse, il emporte tout sur son passage : femmes et hommes, dans la même ignorance. La même erreur.

DES RAVAGES DE LA PASSION

À la télévision l'autre jour, la plaidoirie de ce journaliste était émouvante lorsqu'il évoquait le calvaire probable d'une jeune mineure, forcée de se soumettre aux assauts brutaux et violents d'un homme qui ne saurait souffrir ses récriminations et ses contestations. Émouvante mais précieusement ridicule. Car, depuis deux décennies est intégrée dans notre législation, avec une valeur supérieure à la loi interne, la convention du 10 décembre 1962 sur le consentement au mariage, l'âge minimum pour le mariage et l'enregistrement des mariages, laquelle convention, je l'ajoute à votre intention, offre une base juridique incontestable à la lutte contre les mariages forcés de mineures. Pour le reste, je ne vous ferai pas l'affront de vous citer l'article 324 du code pénal qui rend pénalement punissable, s'agissant de la consommation du mariage célébré selon la coutume locale, l'accomplissement ou la tentative d'accomplissement de l'acte sexuel sur la personne d'un enfant au-dessous de 13 ans accomplis. Mais sur le même registre, vous éviterez le ridicule en lisant le décret du 19 novembre 1947 incorporé au code pénal applicable au Bénin. Oui, ce n'est pas d'indigence de textes que souffre notre législation en matière de famille mais d'indigence des faits et d'incapacité des pouvoirs institués à appliquer, à traquer et à sanctionner les violations quotidiennes et ouvertes qui leur sont faites. Qu'y changera un code sinon à ajouter à la proximité des mots et à la générosité des lois, règles mortes, désincarnées et ruinées au Bénin par une espèce de défiance ou de dérision. Je gage et vous me le reconnaîtrez, que le code aussi nouveau qu'il soit, aussi pétri qu'il soit de grands principes, de théories égalitaires ne règlera pas mieux le problème qui se pose. Il ne sera pas de grande utilité pour la plus grande masse des femmes pour cela qu'il bute sur la dichotomie entre l'idéal et le faisable. Cela on ne vous l'a pas dit avant de vous jeter dans la danse. C'est cela les femmes. Une formidable séduction qui vous perd. C'est cela aussi le code des femmes.

Oui, le code des femmes est comparable à un peintre qui recouvre d'une neuve peinture la devanture d'une maison et laisse l'intérieur en l'état.

APPLIQUER LES LOIS

Il ne s'agit plus de réaffirmer l'égalité, car partout, des lois, des conventions internationales, des déclarations, résolutions, actes de foi, des constitutions, des manifestes reconnaissent et proclament les droits de la femme. Oui la législation est généreuse et les hommes le sont aussi. C'est la réalité qui ne l'est pas. Pour qu'elle le soit, il faut appliquer les législations. C'est cela la première nécessité. Dans cette optique il faut travailler à la mise à disposition d'un recueil de textes clairs. La seconde nécessité est celle d'une intégration prudente des conventions internationales dans la législation interne afin de ne pas provoquer de conflits de mœurs ou de cultures. Un "code des femmes", c'est après tout cela.

QUEL ACCUEIL POUR LE CODE

Je ne cherche pas, car je doute d'en avoir la force et l'envie, à dénigrer un

projet de code ou à casser un mouvement des femmes, mais je me soucie de l'utilité de la réceptivité et de l'applicabilité de la réforme que l'on entreprend. Et je crois fermement que l'essentiel n'est pas de modifier la législation, mais plutôt d'ancrer le hiatus existant entre la législation et la réalité, ce que ne fait pas, loin s'en faut, le présent code. Devant mon tribunal donc, ce code des femmes ne passe pas. Les jupesuses ont décidé de leur avenir mais je le dis tout de suite, elles ne décideront pas du mien. Cela c'est exclu.

Quand, au fond, on finit de lire ce "code des femmes", un passage de "l'Assemblée des femmes" d'Aristophane vient à l'esprit comme si le théâtre littéraire devenait brusquement réalité.

- ... Je ne céderai pas, jamais !

- Mais il y a ça qui t'y forcera bien !

- Ça ? Qu'est-ce que c'est ?

- Le décret au terme duquel tu dois m'emboîter le pas.

- Fais lecture, que je voie ce qu'il dit.

- Bon, je l'en fais lecture. "Nous Assemblée des femmes décrétions : Si un homme jeune convoite une jeune fille, il lui est interdit de se l'envoyer qu'il n'ait préalablement carambolé la vieille. Que si se refusant audit carambolage, il persiste nonobstant à convoiter la jeune fille, il sera pleinement licite aux femmes âgées d'opérer, saisies et contraintes, par corps à son endroit... sensible"

- Oh ! Là ! Là ! C'est rocambolesque que ce qui m'attend aujourd'hui !

- Il te faut obéir aux lois de notre code !

- Mais si je me fais dégager par un confrère ou un copain qui viendra verser caution ?

- Mais la capacité légale d'un individu du sexe masculin est désormais limitée à un boisseau de grain.

A bon lecteur salut !

Ghislain F. Aïssénou

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

— qui dure,
— qui favorise l'éducation
permanente de la foi,
— qui nourrit les solidarités en
Eglise,
— qui n'a pas son pareil chez nous,
— qui...
— qui...
— qui...

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

PARIS ACCUEILLE LES XII^e JOURNÉES MONDIALES DE LA JEUNESSE

(Suite de la première page)

Mais en réalité il n'en est pas question car, selon les organisateurs, ce n'est pas un nouveau rassemblement autour du Pape. C'est avant tout des jeunes venus des quatre coins du monde qui se rencontrent et qui s'expriment; le Pape se joint à eux.⁽³⁾

La mobilisation se fait en France comme dans les autres pays du monde qui enverront des délégués à ce grand rassemblement. Nous voulons ici apporter une lumière sur les XII^e Journées mondiales de la jeunesse. Mais avant tout, soulignons la genèse des Journées mondiales de la jeunesse.

I — LE PAPE ET LES JEUNES : LA GENESE DES JOURNÉES MONDIALES DE LA JEUNESSE

Pendant ses premières années de ministère, alors jeune prêtre, Karol Wojtyła s'est fait une noble idée des jeunes et de la jeunesse. Malgré le poids de l'âge et des événements, cette idée ne l'a jamais quitté. C'est ainsi que, partout, le pape Jean-Paul II cherche à rencontrer les jeunes donnant raison à l'auteur de cette pensée : « La jeunesse n'est pas un âge mais un climat du cœur ». La jeunesse est le temps de la personnalisation de la vie humaine, la période de la découverte de soi et de l'autre. Le Pape aime les jeunes et il n'hésite pas à l'affirmer : « Chaque curé de Rome sait que la visite de l'évêque de Rome dans sa paroisse doit se terminer par une rencontre avec les jeunes ». Et ce n'est pas vrai qu'à Rome : partout où le Pape se rend il veut voir les jeunes et les jeunes veulent le voir. En vérité, ce n'est pas lui qui les cherche, mais le Christ, lui qui sait « ce qu'il y a dans le cœur de l'homme »⁽⁴⁾, surtout dans celui d'un jeune. Seul le Christ sait répondre en vérité à ceux qui s'interrogent et l'interrogent⁽⁵⁾. Il faut rappeler ici que, déjà le jour de l'inauguration de son pontificat, Jean-Paul II s'est adressé aux jeunes en leur disant : « Vous êtes l'espérance de l'Eglise et du monde. Vous êtes mon espérance ». Et dans la préparation du jubilé de l'an 2000 il faut noter cette autre parole de Jean-Paul II aux jeunes le 4 avril 1979 : « Dans la lumière de vos yeux resplendit l'an 2000 »⁽⁶⁾.

Ces réflexions du Pape aident à comprendre la genèse des Journées mondiales de la jeunesse. On se souvient qu'en deux occasions exceptionnelles les jeunes ont été invités à Rome : d'abord en 1983 à l'occasion de l'Année Jubilaire de la Rédemption, puis en 1985 à l'occasion de l'Année Internationale de la Jeunesse proclamée ainsi par l'Organisation des Nations unies. C'est alors en 1985 que Jean-Paul II a lancé les Journées mondiales de la Jeunesse. Mais en réalité c'est le dynamisme et la ferveur des jeunes qui ont permis de mener tous les ans ces journées comme en témoignent le Pape lui-même : « Personne n'a inventé ces journées, ce sont les jeunes eux-mêmes qui les ont créées. Ces rassemblements correspondent à une aspiration des jeunes de tous les pays du monde »⁽⁷⁾.

La Journée mondiale de la jeunesse est célébrée, chaque année dans tous les diocèses, le samedi des rameaux et tous les deux ans dans un haut lieu :

Buenos-Aires (Argentine) en 1987, Compostelle (Espagne) en 1989, Czestochowa (Pologne) en 1991, Denver (USA) en 1993,

Manille (Philippines) en 1995, Paris (France) en 1997.

Paris accueillera des jeunes du monde entier âgés de 18 à 35 ans. En ces occasions, le Pape adresse une lettre à tous les jeunes du monde entier. On s'en doute bien, ce sont des occasions uniques, riches et denses aussi bien pour les jeunes que pour leurs pasteurs. Et comme on peut s'y attendre, le nombre prévu pour les Journées mondiales de la jeunesse est souvent largement dépassé, signe de la vitalité des jeunes et de leur désir de rencontrer le Christ. Encore une fois à Paris, Jean-Paul II se laissera instruire par les jeunes car, pour lui, ce qui est important c'est leur message, ce qu'ils ont à lui dire non seulement par des paroles mais aussi par des chants, des danses, des jeux, en un mot, par leur enthousiasme.

II — LE CALENDRIER DES XII^e JOURNÉES MONDIALES DE LA JEUNESSE A PARIS

Du 14 au 18 août : accueil dans les diocèses ;

Du 19 au 21 août : festival de la Jeunesse à Paris ;

19 août : messe d'ouverture présidée par le cardinal Lustiger ;

21 août : accueil du Pape ; veillée sur le thème du service ;

22 août : messe de béatification du Frédéric Ozanam ;

chemin de croix et célébration de la réconciliation ;

23 août : pèlerinage autour de Paris ; veillée avec le pape ;

24 août : messe avec le pape ; envoi.

A — Les deux temps des XII^e Journées Mondiales de la Jeunesse

Comme l'indique le calendrier, les XII^e Journées mondiales de la jeunesse se dérouleront en deux temps : une semaine dans les diocèses de France et l'autre semaine à Paris. Ainsi du 14 au 18 août prochain près de 80.000 jeunes étrangers seront répartis dans les 97 diocèses de France métropolitaine. Ce temps sera meublé par des rencontres fraternelles avec les communautés chrétiennes et une célébration autour de l'évêque.

Ensuite du 18 au 24 août c'est la capitale, Paris, qui hébergera tous les jeunes étrangers attendus. 300.000 jeunes du monde entier selon les estimations actuelles, 200.000 étrangers et 100.000 français.

Puisque le Pape a beaucoup à apprendre de l'enthousiasme des jeunes, la deuxième semaine, celle de Paris, se déroulera en trois temps :

- Un festival de la jeunesse, présentant des spectacles, des animations, des événements culturels ;

- Des temps de catéchèse dispensée dans une trentaine de langues, par des évêques dans les églises de Paris ;

- Un chemin de croix et le rassemblement autour du Pape⁽⁸⁾.

Le thème des XII^e Journées mondiales de la jeunesse trouve sa source dans la rencontre que fit Jésus avec ses premiers

disciples sur les rives du fleuve Jourdain : « Maître, où demeures-tu ? Venez et voyez »⁽⁹⁾. Ce thème est développé dans la lettre que le Pape a adressée aux jeunes. En invitant « le peuple des jeunes générations qui croit au Christ » à méditer de façon active ce dialogue, Jean-Paul II veut les aider à retrouver l'origine de tout parcours de la foi et le sens de leur baptême. En effet c'est une rencontre avec le Christ et l'on sait que dans la perspective du jubilé de l'an 2000, l'année 1997 est centrée sur Jésus Christ, la vertu théologale de la foi et le sacrement du baptême⁽¹⁰⁾. A ce propos voici le témoignage de Mgr Dubost, Evêque aux Armées Françaises, président du bureau des Journées mondiales de la Jeunesse et de l'association « Journées mondiales de la jeunesse 97 » : « Nous avons centré ces rencontres sur le Christ et sur le baptême, sur l'alliance que Dieu a faite avec chacun... Durant la veillée, qui est toujours un point fort, le Pape va baptiser plusieurs jeunes adultes venus du monde entier. Ils seront ensuite au centre de la messe célébrée par le Pape »⁽¹¹⁾.

Il faudra ici rappeler que cette même année 1997 est célébré le centenaire de la mort de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de la Sainte Face (1897-1997). Le Pape en a fait mention dans son message aux jeunes du monde entier, car Thérèse est une « jeune sainte » de 24 ans proposée aux jeunes à l'aube du troisième millénaire. Aussi sera-t-elle faite Docteur de l'Eglise lors de la visite de Jean-Paul II, le jour même de la béatification de Frédéric Ozanam mort en 1853. Ce dernier est le fondateur des Conférences de saint Vincent de Paul et le pourfendeur du libéralisme économique.

Les jeunes sont ainsi invités à rencontrer Jésus lui-même, cet « ami exigeant » qui ouvre une vie nouvelle sur les chemins de l'existence quotidienne.

Rencontres avec le Christ, les Journées mondiales de la jeunesse sont aussi des rencontres entre les jeunes d'une centaine de pays et les communautés chrétiennes. Ces deux types de rencontres sont liées dans la mesure où l'on découvre le Christ dans l'autre selon l'Ecriture : « J'étais étranger et vous m'avez accueilli ». C'est d'ailleurs ce verset biblique qui motive largement les français à accueillir les étrangers chez eux comme le rapportent certains témoignages dans les préparatifs⁽¹²⁾. Au total 500.000 bénévoles seront mobilisés dans tous les diocèses de France. Et le fruit qu'on pourrait en attendre serait de « faire travailler ensemble des mouvements qui, jusqu'ici, s'ignoraient ».

B — Temps de préparation et marche-pèlerinage

La notion spirituelle du pèlerinage est assez répandue dans la Bible⁽¹³⁾. Les organisateurs des XII^e Journées mondiales de la jeunesse tiennent compte de cette notion. Ainsi, il y aura un temps de préparation, puis une marche qui précède l'arrivée au sanctuaire. L'accueil et le séjour dans les diocèses, la convergence vers Paris, les temps de catéchèse doivent être compris comme les étapes d'une démarche qui a son sommet dans le rassemblement final.

Pour mieux marquer l'événement, les trois derniers jours s'inspirent du triduum pascal comme l'indique le calendrier :

Jeu, 21 août au soir : veillée sur le thème du service ;

Vendredi 22 août : chemin de croix sur les sites d'hébergement, puis chemin de croix officiel à Montmartre ;

Samedi 23 août : pèlerinage, chaîne de la fraternité et veillée baptismale ;

Dimanche 24 août : Eucharistie finale du dimanche.

Cette « marche-pèlerinage » sera symbolisée par une « chaîne humaine » ou « chaîne de la fraternité » formée par les jeunes, le samedi matin autour de Paris. Puis chacun gagnera le lieu de la veillée et de la rencontre avec le Pape.

Voilà un programme bien tracé et bien fourni dont l'Eglise espère des fruits pour les jeunes. Ceux-ci doivent eux-mêmes espérer des fruits de cette « pastorale des temps forts ». Ce ne sera certainement pas un feu de paille, car des témoignages de prière et de soutien se font entendre pour porter spirituellement les XII^e Journées mondiales de la jeunesse. La place des jeunes dans l'Eglise est maintenant une réalité. Aussi les jeunes chrétiens béninois doivent-ils de près ou de loin se sentir impliqués dans cette chaîne de la prière pour la réussite effective de ce grand rassemblement d'août prochain. Ainsi et comme on le chantait dans le vieux cantique, le Christ mettra « au cœur des baptisés sa jeunesse immortelle ».

Abbé Aristide Gonsallo
Séminaire Fatina Parakou

NOTES

(1) Cf. Jean-Paul II, *Entrez dans l'espérance : les jeunes, une vraie raison d'espérer* ? Ed. Plon-Mame, Paris 1994, p.193.

(2) Cf. Jean-Paul II, *Entrez dans l'espérance : les jeunes, une vraie raison d'espérer* ? Ed. Plon-Mame, Paris 1994, p.193.

(3) Cf. Jean-Paul II, *Entrez dans l'espérance : les jeunes, une vraie raison d'espérer* ? Ed. Plon-Mame, Paris 1994, p.193.

(4) Cf. Jean-Paul II, *Entrez dans l'espérance : les jeunes, une vraie raison d'espérer* ? Ed. Plon-Mame, Paris 1994, p.193.

(5) Cf. Jean-Paul II, *Entrez dans l'espérance : les jeunes, une vraie raison d'espérer* ? Ed. Plon-Mame, Paris 1994, p.193.

(6) Cf. Jean-Paul II, *Entrez dans l'espérance : les jeunes, une vraie raison d'espérer* ? Ed. Plon-Mame, Paris 1994, p.193.

(7) Jean-Paul II, *op. cit. ibidem*.

(8) Xavier Ternisien, *op. cit. ibidem*.

(9) Jean 1, 38-39.

(10) Cf. Jean-Paul II, *Entrez dans l'espérance : les jeunes, une vraie raison d'espérer* ? Ed. Plon-Mame, Paris 1994, p.193.

(11) Cf. Jean-Paul II, *Entrez dans l'espérance : les jeunes, une vraie raison d'espérer* ? Ed. Plon-Mame, Paris 1994, p.193.

(12) Cf. Jean-Paul II, *Entrez dans l'espérance : les jeunes, une vraie raison d'espérer* ? Ed. Plon-Mame, Paris 1994, p.193.

(13) Cf. Jean-Paul II, *Entrez dans l'espérance : les jeunes, une vraie raison d'espérer* ? Ed. Plon-Mame, Paris 1994, p.193.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LE CHRÉTIEN ET LA CORRUPTION

(Suite de la page 3)

faut verser aux patrons afin de se voir retenu lors d'un appel d'offres — les 10 % et parfois plus —.

* **Les cadeaux de toutes sortes** : présents offerts pour bénéficier d'une grâce particulière telle que la nomination à un poste de responsabilité. Ainsi, dès la nomination d'un ministre, on s'empresse de lui téléphoner, de lui offrir des présents, de lui exprimer les vives félicitations, juste pour espérer une place dans son cabinet.

* **L'intimidation** : pression, trafic d'influence...

* **Le sexe** : elles sont nombreuses, les filles et les femmes qui tentent de corrompre les responsables à divers niveaux en « s'offrant » à dessein.

Cette liste est loin d'être exhaustive.

2.3 - La corruption : un phénomène dangereux

La corruption ne date pas d'aujourd'hui. Elle a des conséquences néfastes sur la vie sociale et le développement économique des entreprises et des pays.

* Conséquences sociales

- injustice ;
- accroissement des charges des ménages, d'où appauvrissement ;

- violation des droits sociaux de l'homme ;
- déclin de la notion d'éthique, de vertu, de valeur et même du mérite ;
- disparition du sens du devoir ;
- absence de conscience professionnelle ;
- anarchie du pouvoir de l'argent ;
- banqueroute morale : se laisser corrompre c'est participer à la fraude.

* Conséquences économiques

La corruption entrave le développement économique en privant les entreprises et, par ricochet, les États, d'importants revenus qui devraient être comptabilisés au titre des ressources.

2.4 - Causes de la corruption

« Un homme malhonnête accepte un cadeau qu'on lui offre pour faire dévier le cours de la justice » *Proverbes 17, 23*.

La corruption telle que décrite est engendrée par :

- l'expansion vertigineuse de la malhonnêteté et du mensonge ;
- la cupidité ;
- le désir de s'enrichir facilement, ici et maintenant ;
- l'altération morale ;
- le manque de confiance en la parole de Dieu : « Ne vous inquiétez donc pas du lendemain... A chaque jour suffit sa peine » *Mat. 6, 34*.

La pratique de la corruption démolit le système social, l'homme et entrave l'expression du royaume de Dieu sur notre terre.

III — QUEL AVENIR POUR LE COUPLE : CHRÉTIEN - CORRUPTION ?

* Matthieu 5, 13-16

— Le chrétien est le sel de la terre, la lumière du monde.

— Le couple chrétien-corruption est comparable au couple lumière-obscurité dans la pensée divine.

— C'est un couple impossible sinon sans avenir.

— Comme la lumière chasse l'obscurité, là où il y a le chrétien il ne devrait pas non plus régner la corruption.

— Pour que cela soit évident, le chrétien doit aspirer à cet idéal : prendre en compte chaque jour les normes et les qualités définissant l'honnêteté du point de vue de Dieu et non de la société sans boussole.

— Dieu est Saint et a horreur de tout ce qui est malhonnête (*Prov. 11, 1; 12, 22*).

— Dieu est incorruptible (*2 Chron. 19, 20*).

— Dieu attend que le chrétien ou son peuple prenne garde et ne s'accorde pas à la corruption. (*Deut. 16, 18-20*).

* Naturellement le couple chrétien-corruption n'est pas fiable. Le chrétien doit en prendre garde.

— Au vu de cette conclusion il est donc permis de bâtir la certitude : le chrétien peut bel et bien réussir sans la corruption s'il se fonde sur les promesses de Dieu et s'attache à Lui en tout.

— (Josué 1, 8. Deut 28 : 1, 2, 10, 11, 12, 13, 14).

IV — ATTITUDES DU CHRÉTIEN FACE À LA CORRUPTION

Nul doute, la corruption est un phénomène dangereux ; elle est même un fléau. La corruption est une infraction punie par les lois de la république. La corruption est un facteur d'injustice sociale et un facteur d'exploitation. De plus elle alourdit inutilement les charges sociales des individus. Toutes choses qui s'opposent à l'expression de l'amour. Si le couple C.C (Corruption, chrétien) n'est pas compatible avec les commandements de Dieu, que devons-nous avoir comme attitudes face à ce phénomène qui nous envahit et nous tente au jour le jour ?

Face à la corruption, deux attitudes sont possibles :

1ère attitude : l'accommodation

Se laisser corrompre et corrompre, c'est accepter de suivre en dépit de toute conviction le mauvais exemple. C'est aussi participer activement et/ou passivement à la corruption.

Le chrétien qui s'accorde à la corruption contribue au vol, à la fraude et à l'exploitation, à l'appauvrissement du tissu social. Peut-on dire de lui qu'il mène une vie de victoire ? Quel témoignage au monde quand le chrétien est corrompu ?

Il nous faut tirer leçon des tristes cas de Guehazi (2 Rois 5, 25-26) et de Judas qui, pris de remords, se sont pendus.

Même si dans plusieurs pays, des chrétiens ont opté pour l'accommodation, nous, cadres chrétiens, avons besoin de marquer la différence dans nos entreprises, dans nos services.

Même si la cause fondamentale de la corruption est la nature humaine c'est-à-dire « le dedans de l'homme » (*cf Marc 7, 21-22*) le cadre chrétien se rend indigne quand il se fait gresser les pattes.

Les cadres chrétiens n'ont-ils pas le droit de prêcher la moralisation et le devoir de la pratiquer par l'exemple ?

2ème attitude : Promouvoir le droit du chrétien à la différence.

Comme la corruption est un fléau, une catastrophe, un syndrome, une entrave pour l'épanouissement durable et juste du prochain, nous estimons que le chrétien dans la sincérité de l'expression de sa foi en Jésus-Christ doit accepter de ramer à contre courant au lieu de se conformer à un système obsolète et désuet. Et pour cause ! « Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature » *2 Cor. 5, 17*.

* La rigueur, l'audace, le courage, l'expression effective de la lumière, du sel de la terre constituent des principes caractéristiques du chrétien dans notre monde pervers et corrompu.

* Notre Dieu est incorruptible : veillez sur vos actes, car il n'y a chez l'Éternel notre Dieu, ni iniquité, ni égards pour l'apparence des personnes, ni acceptation de présents : (*2 Chroniques 19, 20*).

Soyons donc à l'image de notre Père.

CONCLUSION

En définitive le chrétien peut réussir sans la corruption. Et l'on ne peut saluer la réussite d'une personne quand ses biens sont malhonnêtement et maladroïtement acquis. La réussite revêt une éthique et une dignité que l'on rejette quand on se laisse corrompre.

La pratique de la corruption fait sombrer notre société, d'où la nécessité d'une moralisation de la vie individuelle et communautaire. Cette moralisation interpellée aujourd'hui et plus que jamais le cœur de chacun et de tous.

À la suite de Zachée (*Luc 19, 2 - 10*) acceptons que le salut entre dans nos vies malgré les possibilités de corruption que nous offrent nos positions socio-administratives. Le développement intégral de l'homme béninois et, de fait, de la Nation béninoise est aussi à ce prix.

M. Jacob Sovossé
Directeur Général du
Complexe scolaire protestant
M. Jacob Djossou
Professeur de Mathématiques

VIERGE MARIE, MÈRE DU CHRIST RÉDEMPTEUR, À L'HONNEUR À DJOUGOU

Le samedi 12 avril 1997, le mouvement apostolique « LA LÉGIION DE MARIE » a vu le jour dans le diocèse de Djougou.

C'était au cours d'une messe solennelle célébrée à l'occasion de l'ACIES ou Consécration à la Vierge Marie des Légionnaires, par le Révérend Père Yves BERGERON, Curé de la paroisse Sacré-Cœur de Djougou. Et c'est en présence de toutes les communautés ecclésiales vivantes, des différentes chorales de la paroisse et, évidemment, de membres actifs et auxiliaires dudit mouvement, que la Légion de Marie a officiellement ouvert ses portes aux fidèles chrétiens catholiques du diocèse de Djougou.

La fête s'est poursuivie le lendemain, dimanche 13 avril 1997, où 12 légionnaires ont fait publiquement leur promesse de fidélité à la Sainte Vierge Marie.

Les deux cérémonies ont eu lieu en la cathédrale Sacré-Cœur de Djougou.

Rappelons que déjà en 1988, la paroisse a été consacrée à la Vierge Marie ; en 1991, l'église devient une cathédrale et aujourd'hui, l'Armée mariale. Quelles merveilles ! Rendons-en grâce à Dieu.

Le président

ROME : MÈRE TERESA LANCE UN NOUVEL APPEL AUX FEMMES

« Au lieu d'avorter, confiez-moi vos enfants » !

« Je demande aux femmes qui veulent éviter de donner naissance à l'enfant et ensuite de me le confier ». Tel est l'appel que lance Mère Teresa de Calcutta dans un entretien publié par « L'Osservatore Romano ».

Pourquoi cet appel ? Non pas, précise la fondatrice des Missionnaires de la Charité, parce que les religieuses seraient d'abord des infirmières ou des assistantes sociales. « Nous nous occupons des plus pauvres, de ceux que tout le monde rejette, parce qu'eux, il y a le Christ. Ce n'est pas le travail que nous aimons mais l'homme », souligne Mère Teresa.

La religieuse dont la santé est devenue plus fragile avec l'âge se dit confiante : « Ma vie est dans les mains de Dieu. La vraie maladie est spirituelle, pas physique ». Elle a également une pensée pour son Albanie natale et pour les Balkans dont elle déplore les explosions de haine : « Mais la plus terrible calamité pour l'homme n'est pas la guerre ou le tremblement de terre. C'est vivre sans Dieu. S'il n'y a pas Dieu, tout est permis. Et si la loi permet l'avortement et l'euthanasie, comment s'étonner qu'il y ait des guerres ? ».

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

L'INFLUENCE DU JEUNE AU BÉNIN, DANS SON MILIEU

La jeunesse est faite pour l'héroïsme et non uniquement pour le plaisir. Dans ce sens, des noms comme Mutsuhito au Japon, Martin Luther King et John Kennedy en Amérique, Thomas Sankara en Afrique, sont significatifs. Le premier, à quinze ans déjà en 1867, devint empereur et sortit son empire du marasme économique. Le second, pasteur, très tôt, milita pour la promotion des peuples de couleur et reçut, déjà à treize-cinq ans (1964), le prix Nobel de la Paix avant d'être assassiné quatre ans plus tard à Dallas. Le troisième, à quarante-quatre ans, méritait la confiance de son peuple et devint le premier Président catholique des États-Unis d'Amérique en 1961. Le dernier, Président de son pays — Burkina Faso — à trente-quatre ans, fut assassiné quatre ans plus tard. De lui Edgard Pisani, in « Pour l'Afrique », a pu écrire : « En le tuant, on a tué un espoir ; on a fait naître un mythe ».

Devant ce tableau exaltant, on prend conscience qu'en dépit des frustrations qu'il indique le futur, aucun miracle n'apportera le salut aux jeunes si ce ne sont leur propre travail, détermination et conviction. L'avenir sera ce qu'ils en auront fait aujourd'hui puisque comme on fait son lit, ainsi on se couche.

Comment se préparent les jeunes à une vie adulte responsable ? Constituent-ils une force dynamique ou inerte ? Que fait l'athlète pour réussir ?

Pour gagner, l'athlète se soumet à une discipline sévère ; il est alors bon ou mauvais.

REPONSE AU JEU MOTS CROISÉS de la page 5

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	P	A	L	M	I	P	E	D	E	S
2	R	I	S	O	M	E	S	U	R	E
3	E	N	D	U	I	T	O	S	A	
4	F	E	S	T	A	R	S	O	N	
5	E	O	F	I	E	R	O	P	T	
6	R	E	I	N	D	U	R	E		
7	E	L	L	E	S	O	N	O	T	E
8	R	U	E		E	V	I	T	E	R
9	A	E	R	E		I	R	E		
10	I	S	A	T	I	S	O	R	A	S

REPONSE AU JEU CHIFFRES CODÉS de la page 5

A = 7 ; B = 4 ; C = 9 ; D = 6.

REPONSE AU JEU DES SEPT ERREURS de la page 5

Horizontalement

* GOUACHE - DOSSIER - MASSEUR.

Verticalement

* HAUSSEUR — CLASSE — ANCIENS.

vais. Bon et performant, il l'est au prix d'un travail régulier, permanent et crucial ; mais il l'est lorsqu'il se rend négligent.

Ainsi en est-il d'un jeune. Il est influent en bien ou influent en mal. En bien, le jeune est influent grâce à une certaine prise de conscience. Il est influent négativement dès qu'il se laisse aller à un cerf-volant, au gré de son humeur et des événements. Est donc positivement influent tout jeune qui est capable de produire un effet constructif sur un autre, sur un milieu ou sur un événement. Ce jeune fait ainsi preuve d'autorité et de prestige. Il se situe dans l'histoire, la comprend et entretient avec elle un rapport dynamique.

Or en Afrique, il est plutôt fréquent de voir subir au lieu d'agir. On subit les climats ; on subit les maladies ; on subit les événements de tout genre, voire les crises. On tourne les pouces ; on attend les autres ; on guette le miracle, on se lamente quand il tarde à venir et finalement on démissionne. Pourtant la consigne du maître a été : « Dominez la terre et soumettez-la ». La jeunesse dans son ensemble prend-elle des dispositions et des précautions pour agir plutôt que d'être agie ? Pour penser plutôt que d'être pensée ?

ÊTRE JEUNE : DEVENIR HOMME ET NON UN WAGON, UN LAQUAIS

L'objectif de l'éducation qu'éclaire l'instruction est de sortir un sujet d'un état d'enfant vers une maturité réelle. C'est élever en chaque individu ce qu'il possède d'humain afin de le conduire à se gérer lui-même grâce à une discipline. Il sera alors capable de répondre de tous ses actes.

C'est pourquoi être un jeune positivement influent consiste à passer pour une force de transformation sociale : c'est se refuser à être un fœtus ; s'interdire de jouer le rôle de wagon, de laquais, le rôle de

courant d'air à la merci des phénomènes de société. C'est plutôt prendre conscience, à une étape donnée, à un âge certain de sa vie, de son avenir, de ses opinions, de son environnement grâce à la foi et au réalisme. Les fruits concrets d'un tel effort, apparaissent alors dans la conduite et la démarche : caractère, parole, réflexion ; dans la tenue : sens du respect, de la politesse, de la propreté, du travail, du respect du bien commun. Un tel jeune passe alors pour une réelle locomotive pour son entourage, pour son milieu et son groupe d'âge. Au contraire par son désordre, son oisiveté, son inconduite et errance, un jeune se révèle plutôt dangereux.

OÙ EN EST LA JEUNESSE BÉNINOISE ?

Une image se dessine lorsqu'un certain nombre de jeunes sont souvent interrogés sur ce qu'ils pensent du futur. Les réponses sont si variées : certains d'entre eux sont désespérés ; d'autres plus nombreux témoignent d'une confiance ingénue. Beaucoup sont indifférents ou n'y songent pas. Dans la grande majorité, cette jeunesse reste trop versatile et préoccupée de vœux.

Les analystes et certains adultes souvenant en fin de carrière, compliquent les choses en faisant endosser aux jeunes l'incertitude de l'avenir comme un préjudice affreux, imparable. Les esprits faibles sont abattus ; la crainte de ne pas trouver d'emploi dissuade certains de s'appliquer à leurs études, vivant de fraude et de magouille. L'éventualité du divorce tant citée, empêche d'autres de se décider pour le mariage. La crise fournit ainsi au faînéant un prétexte honorable. Il s'abrite derrière sa condition de victime. De fait, beaucoup vivent dans l'illusion que leur vie est subie et non agie. A longueur de journées, on se tourne le pouce ; on court derrière les véhicules se discutant les colis, comme chargeurs aux parcs automobiles de nos contrées ; on s'improvise religieux craignant de nombreux

mouvements religieux. On parcourt les divers restaurants et discothèques ou les vidéo-clubs à la recherche du plaisir immédiat. On court par moments au Nigeria pour des « affaires ». On se désigne finalement « démarcheur ». Le salut est-il là ? On se lève pour dilapider et vendre les biens des parents frauduleusement au lieu de se battre à gagner par soi-même.

Dans certains pays, les jeunes se mettent plutôt en groupe, se saignent avec discipline pour gagner la cause d'un idéal. Le mouvement des jeunes, « Oasis » a fait ses preuves en Pologne. Fondé en 1951 par le Père Blachnicki qui eut d'ailleurs à l'époque de nombreux problèmes avec le régime, a été un vrai cercle de réflexion, d'éducation et d'engagement pour les jeunes qui aidèrent la Pologne à conquérir sa liberté d'expression. On pourrait évoquer les cas du Brésil, de l'Argentine... La jeunesse est l'âge de l'idéal et non de l'intérêt tout court.

La jeunesse au Bénin gagnerait à se constituer en force de réflexion ayant un idéal. Elle a besoin d'un discours d'espérance, d'une méthode de travail, de la discipline dans sa conduite. Beaucoup de jeunes s'efforcent déjà de se battre mais la majorité poursuit encore la facilité, la gratuité, le plaisir à l'excès. Les temps sont bien sûr partout durs pour les jeunes, mais l'espérance n'est pas perdue. Plus est, nous autres chrétiens, Christ est notre Espérance : qui perd l'espérance perd son avenir.

Au terme de cette réflexion, nous pouvons dire avec conviction que celui qui ne fait rien et qui tourne le pouce pourra penser que l'avenir sera totalement raté. Or par contre celui qui travaille, espère et désire l'héroïsme plutôt que seulement le plaisir. Avoir 20 ans, 30 ans et même 40 ans et croire en l'avenir et en soi et se dévouer est important. A ce prix sera conquis et inventé le futur.

Célestin AVOCAN
Évêché - BP 1 Lokossa

L'UNICEF MENACÉE DE « DISSOLUTION »

(Suite de la première page)

des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Quant aux 70% d'activités de développement, elles seraient regroupées sous l'autorité du programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Dénoncer la disparition de l'Unicef serait donc abusif mais de quelle identité et de quelle liberté disposera à l'avenir une organisation écartelée et chapeautée ? Et si aucun chiffre de suppression de postes n'est pour l'instant annoncé, il est évident que cette division des structures vise aussi, en plus d'une meilleure coordination, des soustractions budgétaires. Serrer les boulons de l'ONU n'est certainement pas blâmable lorsqu'on sait l'argent et l'énergie gaspillés dans des bureaux et des rapports luxueux plutôt que

sur le terrain du malheur. Mais faut-il alourdir encore la machinerie diplomatique-financière ?

Alors que l'Unicef est un sigle familier, une institution reconnue avec ses cartes de Noël, proche du grand public du fait de ses 38 comités nationaux et de ses 100 000 bénévoles, l'ONU apparaît comme le « Bruxelles » de la technocratie humanitaire. La confiance qui fait verser aux donateurs 300 millions de dollars environ 175.350 millions de Francs CFA par an — 30% du budget de l'Unicef ! — sera-t-elle la même après ? Plus grave, c'est la « dimension enfance » qui risque de passer à la trappe dans cette fusion.

Carol Bellamy, directeur général de l'Unicef a déclaré : « Il n'existe pas d'autres

agences des Nations unies spécialisées dans l'aide à l'enfance, jour après jour, localement et internationalement. Si sa voix devait se taire, le danger serait réel. » La réforme, qui sera proposée mi-juillet devra être entérinée par un vote en assemblée générale de tous les pays membres à l'automne, riches financeurs comme pauvres récepteurs de l'aide. L'été promet d'être chaud dans les couloirs des ambassades. En attendant, chaque jour dans le monde, des millions d'enfants continuent de travailler dans des mines, de subir des sévices sexuels et de mourir du tétanos.

Chantal Joly
Pèlerin Magazine
n° 5976 du 13 juin 1997

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

LE BURUNDI, COMME LE POISSON, POURRIT PAR LA TÊTE

par Jacques Berset, de l'Agence APIC

La folie meurtrière qui ravage le Burundi est presque exclusivement entretenue par des "élites" qui disposent de moyens de communication pour semer la haine et de richesses pour acheter des armes, corrompre et payer les tueurs, lance l'archevêque burundais Simon Mtwana. "Le Burundi se meurt parce qu'il est comme le poisson, il pourrit par la tête; nous devons donner un nouvel esprit à nos élites", a-t-il confié vendredi à l'APIC.

Ancien Evêque catholique de la capitale Bujumbura, Mgr Mtwana est depuis février dernier Archevêque de Gitega, où il a succédé à Mgr Joachim Ruhuna, assassiné par des milices hutues le 9 septembre dernier en compagnie de deux religieuses. Lui-même en permanence sous la menace des extrémistes des deux bords — qu'ils soient hutus ou tutsis —, Mgr Mtwana ne se déplace plus qu'accompagné d'une escorte militaire, depuis une tentative d'assassinat le 17 février 1995. Les fanatiques, en effet, ne supportent pas les "apôtres de la paix" qui prônent la réconciliation.

APIC : Le Burundi semble plus divisé que jamais, en proie aux massacres et aux haines interethniques.

Mgr Mtwana : Effectivement, le pays reste très mortifié, très troublé. Ces derniers jours, la violence a surtout frappé au sud du pays, et au nord-ouest, dans les provinces de Bururi, Makamba et Cibitoke. Il y a eu des centaines de morts. L'Eglise a été particulièrement frappée, car le 30 avril, des milices armées hutues ont attaqué durant la nuit le petit séminaire de Buta, dans le diocèse de Bururi. Les agresseurs ont fait une cinquantaine de morts parmi les quelque 200 jeunes séminaristes appartenant aux diocèses du Bururi, de Gitega, de Ruyigi et de Bujumbura. Un tel drame est indicible.

Les miliciens, entrés dans les dortoirs vers une heure du matin, ont sommé les jeunes de se séparer selon les ethnies. Tous ensemble, hutus et tutsis ont refusé de se diviser; ils ont alors été mitraillés. Les auteurs ne sont pas les soldats gouvernementaux, mais à coup sûr des miliciens hutus des FDD. Ces séminaristes sont morts ensemble, toutes ethnies confondues. C'est un témoignage de vraie fidélité à l'Evangile et à l'idéal humain.

APIC : Les auteurs du récent massacre de Buta voulaient-ils punir cette tentative de vivre ensemble, ce témoignage de cohabitation.

Mgr Mtwana : On ne peut en aucun cas trouver de justifications rationnelles à une telle attaque, mais c'est possible qu'ils voulaient faire un exemple. Que la rébellion hutue attaque un séminaire comme elle l'avait déjà fait le 10 mars 1996 en s'en prenant au grand séminaire interdiocésain de Burasira, dans le diocèse de Ngozi, n'a

jamais vraiment reçu d'explication. Là aussi, hutus et tutsis vivaient en bonne intelligence. Il se peut que les extrémistes veulent détruire cette vie en commun.

Je n'avais pas encore rencontré, de la part de CNDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie, dont sont issues les milices hutues FDD, ndr), une telle volonté de séparer les groupes ethniques au Burundi. Bien sûr, je savais qu'elle existait du côté de l'ex-président Bagaza autour duquel se regroupent des anciens militaires et une partie de la société civile. Ses adeptes représentent le groupe tutsi le plus radical avec les milices des "Sans Echec". Quant au gouvernement actuel du Major Pierre Buyoya, il se dit toujours décidé à amener la sécurité et la paix dans le pays et il a déjà réussi à améliorer un peu la sécurité.

UN DIALOGUE SOUS L'EGIDE DE LA COMMUNAUTÉ DE SAN EGIDIO

Pierre Buyoya se déclare également prêt à engager le dialogue avec tous les Burundais, sans exclure les bandes armées et ceux qui ont pris la voie des armes et de la violence. Il vient en effet de publier sa position dans les négociations de mars dernier avec le CNDD à Rome sous l'égide de la Communauté de San Egidio. Il a reconnu avoir débuté des négociations avec la rébellion pour arriver au cessez-le-feu, ce qui a déjà permis d'alléger l'embargo qui frappe le Burundi depuis la prise de pouvoir par le Major Buyoya en juillet dernier.

Le dialogue, pour l'Eglise, est le moyen privilégié pour résoudre le conflit qui a déjà détruit une bonne partie de l'économie et des infrastructures du pays, provoqué l'exode de 300 à 350.000 réfugiés vers la Tanzanie et déplacé davantage de personnes encore à l'intérieur du pays. Quant aux réfugiés qui sont au Zaïre, nous ne savons même pas s'ils vivent encore ou s'ils ont été massacrés... Nous avons pratiquement un sixième du pays qui ne vit plus chez soi; les gens ont pris la fuite par peur ou ont été victimes d'une véritable politique d'épuration ethnique et de regroupement dans les collines.

Même si la situation donne l'impression de se dégrader continuellement, des populations continuent de vouloir vivre ensemble; d'autres se remettent au travail, reconstruisent ensemble. On assiste même à de très légers retours. C'est un grand espoir de voir qu'un quartier comme Kinama, à Bujumbura, est à nouveau aussi mixte qu'auparavant. A Kamenge, le quartier hutu vidé de sa population, le mouvement de retour commence à peine. 2.000 personnes environ sont tout de même revenues, bien que la sécurité fasse encore défaut.

APIC : Y a-t-il vraiment la volonté de partager le pouvoir au Burundi entre la minorité tutsie (15% de la population) et la majorité hutue ? Peut-on parler d'un manque de maturité politique dans l'élite du pays ?

Mgr Mtwana : Je crois fermement que le dialogue est l'unique voie vers la paix. Tant que les personnes ne se sont pas parlées, il n'y a aucune lueur d'espoir. Quand au partage du pouvoir, il y aura un moyen terme à trouver.

D'autre part l'immaturité des élites est un fait incontestable. Chez nous, le pouvoir est conçu non pas comme l'administration de la communauté nationale, mais, trop souvent, bien plus comme le moyen facile de s'enrichir personnellement, éventuellement d'en faire profiter les "siens" : la famille, la région ou l'ethnie. Je crois que nos leaders n'ont jamais pu s'élever au niveau d'un idéal national; ils n'ont jamais pensé "nation".

Très peu ont le sens de la chose publique, du bien commun et de la nation. C'est certainement un échec de l'éducation politique, mais aussi de l'éducation chrétienne, qui met en évidence la loi de l'amour, de l'égalité... Dans l'Eglise, il n'y a ni esclaves ni maîtres, nous sommes tous les enfants de Dieu ! Sans aucun doute, nous constatons là de grandes lacunes dans l'éducation chrétienne.

APIC : En septembre dernier, des milices hutues ont assassiné Mgr Ruhuna, l'archevêque de Gitega, portant à 17 le nombre de prêtres et à 5 le nombre de religieuses assassinés au Burundi depuis le coup d'Etat d'octobre 1993, sans compter les nombreux catéchistes qui ont été tués pour leur engagement en faveur de la paix. Vise-t-on particulièrement l'Eglise ?

Mgr Mtwana : Je ne pense pas que l'on s'en prenne à l'Eglise en tant que telle, mais à tous ceux — religieux, laïcs, personnalités de la société — qui prêchent la réconciliation et la cohabitation. Si par exemple j'étais une personne qui se taisait devant les injustices, "ils" n'auraient pas intérêt à me poursuivre et à m'intimider. Certains tutsis m'accusent d'être hutu, des extrémistes hutus me considèrent comme un traître, justement parce que je refuse la logique ethnique.

Mon prédécesseur, Mgr. Ruhuna, qui était en tournée pastorale au grand séminaire de Burasira, a certainement été assassiné par les milices hutues parce qu'il était un "homme de paix". Si lui-même était tutsi, les deux autres religieuses abattues avec lui étaient hutues. Dès que quel-

qu'un s'annonce comme apôtre de la réconciliation et de la non-violence, il doit être éliminé dans la logique des extrémistes.

APIC : L'Eglise échappe-t-elle aux démons de la division ethnique et que fait-elle concrètement pour la réconciliation ?

Mgr Mtwana : L'Eglise, dans une très grande mesure, a échappé aux dangers de la division ethnique. Mais elle ne se situe pas à l'extérieur de cette société qui est malade. Nous sommes une Eglise de ce temps, de cette société aussi, qui communie aux souffrances et aux drames de ce pays. Des individus ont été ou sont encore victimes de faiblesses et peuvent avoir des comportements en contradiction avec l'Evangile et la mission de l'Eglise, qui est celle de rassembler toutes les personnes. Cependant, on peut dire que dans leur très grande majorité, le clergé séculier, les religieux et les religieuses, ont essayé de résister à ce mal sournois. La Conférence épiscopale — évêques tutsi et hutus confondus — est également unie.

PROGRAMME D'ACCEPTATION MUTUELLE ET DE RÉCONCILIATION PROGRESSIVE

Concrètement, nous avons entrepris depuis trois ans des initiatives destinées à toute la communauté chrétienne et à la société civile en général, et d'autres plus spécifiques visant le personnel d'Eglise. Il s'agit d'une méthodologie de l'acceptation mutuelle et d'une réconciliation progressive. Nous en voyons déjà quelques fruits, en particulier au niveau de la jeunesse. Nous organisons par exemple des sessions d'un semaine sur le thème "Acceptation mutuelle et réconciliation progressive"; sur sept diocèses, cinq ont déjà organisé de telles rencontres de formation. A Bujumbura, le programme est déjà arrivé au niveau des paroisses. Nous avons aussi démarré depuis trois ans des projets de reconstruction de logements, d'établissements publics, comme des écoles et des dispensaires. Mais le plus déterminant pour l'avenir du Burundi est la reconstruction des cœurs. Et cela, c'est un travail de longue, de très longue haleine.

**ACHETER
"LA CROIX"
C'EST BON.
S'Y ABONNER
EST
POURTANT
MIEUX.**

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

FISCALITÉ : EN AFRIQUE LA TVA FAVORISE LA FRAUDE

Chaudement recommandée par les experts internationaux et surtout la Banque mondiale, la taxe sur la valeur ajoutée, impôt réputé simple et efficace, entre en vigueur dans la quasi-totalité des pays africains. Mais son application se heurte aux pratiques frauduleuses de certaines entreprises, au système D des consommateurs. Au lieu de gonfler les recettes du trésor public, la TVA contribue, dans plusieurs pays, à accentuer la fraude.

TVA ou taxe sur la valeur ajoutée. C'est le nouvel impôt «à la mode» dans les pays africains. Fermement recommandé par les experts internationaux, au premier rang desquels ceux de la Banque mondiale, il est appliqué par les différents gouvernements depuis le milieu des années 80. Le Niger l'a introduit en 1986. Le Bénin l'a adopté en 1991, en même temps que son premier programme d'ajustement structurel. La TVA existe aussi en Côte d'Ivoire, au Swaziland, en Afrique du Sud, au Sénégal, en Tunisie et en Guinée.

Tout le monde s'accorde pour reconnaître que la taxe sur la valeur ajoutée présente l'indéniable avantage de simplifier, pour l'État comme pour les entreprises, le labyrinthe des taxes, à taux et conditions multiples, qui se superposent. Au Niger par exemple, la TVA a remplacé deux taxes distinctes qui étaient la «taxe sur le chiffre d'affaires» et «la taxe à la production». Au Bénin, la TVA s'est substituée d'un coup à quatre précédents impôts : «l'impôt sur le chiffre d'affaires inférieur», la «taxe touristique», la «taxe sur les spectacles» et la «taxe sur les garnis» ! Outre la simplification qu'il suppose, ce système d'invention française, ne pénalise pas les exportations (argument auquel les pays africains sont très sensibles), ni les investissements. Elle ne pèse pas sur les entreprises, puisque celles-ci ne sont pas les vrais payeurs, mais les consommateurs. Dans le système de TVA en effet, les entreprises qui vendent des marchandises se contentent d'appliquer une majoration décidée par l'État sur le prix. Les sommes collectées sont reversées chaque mois au trésor public, déduction faite des majorations que les entreprises assujetties auront elle-mêmes versées à leurs fournisseurs.

Sur le papier, l'entrée en vigueur de la taxe sur la valeur ajoutée permettrait aux administrations fiscales africaines de gonfler leurs recettes. Au Bénin, on a calculé que la TVA permet au trésor public d'encaisser 10 milliards de francs CFA supplémentaires par an.

MÉCANISME COMPLIQUÉ

Pour autant, la collecte est loin de se dérouler sans heurts. D'abord, il a bien fallu admettre que toutes les entreprises ne pouvaient l'acquiescer. Pour la simple raison qu'une bonne partie d'entre elles ne sont pas déclarées. Mais même parmi les entreprises du secteur formel, beaucoup ne tiennent pas une comptabilité régulière, base d'évaluation de la TVA. D'après une étude de l'Ocde, seules 37% des sociétés assujetties paient la TVA au Swaziland. Et puis, dans bien des cas, le mécanisme s'est avéré trop compliqué pour être compris par tous.

Au Bénin, il a fallu quatre ans de formations régulières orchestrées par des cabinets conseils pour que le système soit considéré par le ministère des finances comme «bien compris des acteurs». Et encore : on a dû exclure du champ d'application les petites entreprises réalisant moins de 40 millions de F CFA de chiffre d'affaires.

Dans les pays où on affectionne les paiements en liquide, moyennant marchandage, une bonne partie des ventes échappe aux contrôles. Les achats sont en grande majorité effectués par des personnes physiques, qui attachent peu d'importance aux factures, et non par des entreprises tenues de conserver des justificatifs. Le Gouvernement ivoirien avait trouvé une parade à cette fraude : imposer une taxe forfaitaire de 5% aux entreprises qui approvisionnent le secteur informel. Baptisé ASDI (acompte sur divers impôts), le sys-

tème a vite montré son travers : l'État ignore le chiffre d'affaires réel réalisé, et enrichit les «bayam-salam» qui mélangent livraisons de marchandises légales et ventes de produits de contrebande.

L'ESPOIR D'Y ÉCHAPPER

Et puis l'État lui-même a-t-il toujours les moyens de faire appliquer la loi fiscale ? L'équipement administratif et informatique fait cruellement défaut. Ce vide se fait d'autant plus sentir que les administrations, sous la pression de la Banque mondiale, ne peuvent recruter de nouveaux fonctionnaires pour accroître les contrôles.

Quant aux populations, elles apprécient diversement l'impact de la TVA. Pour certains, c'est un impôt qui frappe les pauvres

dont le pouvoir d'achat se trouve rogné. Ainsi, en Afrique du Sud, l'introduction de la TVA en 1991 avait été saluée par des grèves, non des entreprises mais des consommateurs.

«Une TVA sur le médicament, c'est une taxe sur la maladie», pouvait-on entendre dans la bouche d'un leader de l'ANC. Aujourd'hui bien sûr, le parti de Nelson Mandela au pouvoir maintient la TVA, désormais entrée dans les mœurs. «Si dans beaucoup de pays les populations affichent une fausse indifférence à l'égard de ce nouvel impôt qui touche leur pouvoir d'achat, c'est parce qu'elles espèrent bien y échapper en orientant leur consommation vers le secteur informel», reconnaît un fonctionnaire de la Banque mondiale.

Yves Aoulou (MFI)

L'IMPORTANCE DES RICHESSES TOURISTIQUES...

(Suite de la page 3)

d'assurer une bonne transparence des transactions commerciales.

«La Croix du Bénin» : M. le ministre, la Conférence Economique Nationale tenue en décembre dernier a déploré au niveau de l'artisanat un manque chronique de textes légaux.

Depuis plus d'un an que vous êtes à la tête du département du commerce, de l'artisanat et du tourisme, qu'avez-vous fait concrètement en vue de l'organisation de ce secteur en proie à d'énormes difficultés ?

M.C.A.T. : Effectivement, il faut reconnaître que le secteur de l'artisanat est peu organisé dans notre pays du fait de l'absence de textes qui doivent réglementer ces activités. Le seul texte existant est l'ordonnance n° 74-86 du 30 décembre 1974 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur.

Afin de combler cette lacune préjudiciable à l'évolution du secteur de l'artisanat, plusieurs projets de textes sont en passe de voir le jour. Il s'agit notamment des projets ci-après :

— projet de loi fixant les conditions d'exercice des activités artisanales en République du Bénin transmis pour adoption à l'Assemblée Nationale ;

— projet de décret portant régime d'apprentissage en République du Bénin en cours de finalisation ;

— projet de loi sur la protection des produits artisanaux en cours d'élaboration.

Comme vous pouvez le constater, tout est mis en œuvre pour organiser les activités du secteur de l'artisanat.

A cela, il convient d'ajouter entre autres :

— le développement à la base du mouvement associatif des artisans ;

— la participation très remarquée des artisans béninois au Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO) Edition 1996 avec comme primes, le prix du Groupe «Fraternité-Matin» et le prix de la créativité ;

— la stimulation de l'esprit de créativité chez les hommes de métier par l'institution

des prix de la meilleure production artisanale dont les premiers lauréats ont été gratifiés en novembre 1996.



M. Gastien Houngbédji

— la diversification de la gamme des activités du Centre de promotion de l'artisanat (CPA) ;

— la création au sein du CPA d'un service spécial pour l'exportation des produits artisanaux.

D'autres actions sont en cours en vue d'aboutir à la mise en place d'un Fonds de promotion de l'artisanat et de la micro-entreprise (FOPAME), l'élaboration d'un schéma directeur de l'artisanat, la formation et le perfectionnement des artisans, le renforcement de la présence des produits artisanaux béninois sur les marchés internationaux et la création de la Chambre des métiers.

Propos recueillis par
Guy Dossou-Yovo

DES ATOUTS PRÉCIEUX À L'ESSOR DU TOURISME BÉNOÏS

«Le Bénin n'est pas bien connu au plan touristique à l'extérieur. Nous sommes parfois obligés de l'indiquer aux étrangers en prenant comme repère le Nigeria et le Togo».

Cette déclaration de M. Clément K. Lokossou, Conseiller technique au tourisme du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme au cours d'un entretien exclusif qu'il nous a accordé, nous place sans équivoque au cœur de la problématique de la question du tourisme au Bénin. Elle permet de mieux apprécier :

1 — les vrais objectifs de la tenue au Bénin, du 17 au 25 mai 1997, du 22ème congrès de l'Africa Travel Association (ATA) ;

2 — la célébration de la première journée ATA / ASTA (American Society of Travel Agents).

Elle permet aussi de bien appréhender le sens de la nomination par le Chef de l'État, le Président Mathieu Kérékou, de Mme Mira Berman, directrice exécutive de l'ATA, comme son conseiller spécial au tourisme.

Il convient de noter que l'Africa Travel Association est une puissante organisation qui regroupe majoritairement des professionnels américains de l'industrie du tourisme et des voyages, opérant aux États-Unis d'Amérique ainsi que des structures officielles de tourisme d'Afrique. La spécificité de l'ATA est de développer en Amérique, la notoriété et l'image de marque des destinations africaines.

La vocation première de l'ATA est donc de promouvoir les attractions touristiques du continent africain sur le marché de l'industrie du voyage en Amérique du Nord et, de fait, permettre aux agents de voyage, aux décideurs et opérateurs touristiques de connaître les produits et les prestations qu'offrent le voyage et l'industrie touristique en Afrique. Le thème du 22ème congrès de l'ATA au Bénin en dit long : «Meilleure connaissance de l'Afrique».

La nomination de Mme Mira Berman au poste de conseiller technique spécial du Président de la République relève donc de l'attachement de la plus haute autorité du pays au secteur du tourisme et à son développement. Mieux, l'élection au terme des travaux du 22ème congrès de l'ATA du ministre béninois du commerce, de l'artisanat et du tourisme, M. Gastien Houngbédji, à la présidence de cette institution constitue un élément positif et significatif pour la promotion du tourisme béninois.

G. D.Y.